



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

2023

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets



Sommaire

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi conformément à la loi N° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le 5 juin 2024 en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 24 juin 2024 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

1 Présentation générale

- 4 La CASA en bref
- 6 La synthèse 2023
- 8 Organisation de la gestion de la compétence déchets
- 9 Faits marquants 2023
- 10 La Direction Environnement
- 11 Moyens humains
- 12 Accidentologie
- 13 Moyens matériels
- 14 Organisation de la collecte en porte à porte
- 15 Organisation de collecte en points d'apports volontaires
- 16 ZOOM dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés
- 18 ZOOM déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées sur le Haut-pays
- 19 Certification ISO 9001 : management par la qualité
- 20 ZOOM sur la relation usagers

2 Cadre réglementaire

- 24 Rappel des différents objectifs réglementaires nationaux
- 25 Situation de la CASA comparativement aux évolutions réglementaires
- 26 Obligations réglementaires de réduction et valorisation
- 27 Situation de la CASA et projection
- 28 Evolution du ratio de DMA en kg/hab sur le territoire de la CASA 2010- 2023
- 29 Évolution des tonnages depuis 2010

3 Indicateurs techniques

- 32 Répartition des flux collectés en 2023
- 33 Évolution du gisement des déchets ménagers et assimilés 2022-2023
- 34 ZOOM sur la répartition des flux collectés en 2023
- 35 ZOOM détail de la composition de la poubelle issue des caractérisations en 2022
- 36 Comparatif des gisements
- 37 Collecte des ordures ménagères résiduelles
- 38 Collecte du bi flux - emballages ménagers et journaux magazines
- 39 ZOOM analyses et les impacts de la qualité des collectes des emballages ménagers et journaux magazines
- 42 Zoom sur l'expérimentation de la collecte de cartons des commerçants du centre-ville d'Antibes
- 44 Collecte du verre
- 45 Zoom sur le dispositif de collecte du verre CLIIINK
- 46 Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie
- 47 Zoom expérimentation collecte des végétaux en porte à porte - secteur littoral
- 48 ZOOM sur la gestion des biodéchets
- 53 Collecte des encombrants et dépôts sauvages
- 55 ZOOM collecte en porte à porte des encombrants et dépôts sauvages
- 56 ZOOM procédure de gestion des encombrants et dépôts sauvages
- 57 Collecte des huiles
- 58 Collecte des textiles, linges et chaussures
- 59 Collecte en déchetteries
- 62 Traitement, valorisation des déchets

4 Indicateurs financiers

- 65 Budget
- 68 La TEOM de la CASA
- 69 Financement du service
- 70 Coûts aidés de la CASA, en 2022, issus de la matrice des coûts
- 71 Évolution des coûts aides depuis 2018 sur la CASA

5 Perspectives

- 73 Perspectives 2024

6 Glossaire et références

- 75 Glossaire



1

Présentation générale



LA CASA EN BREF

24 communes | 483 km²

180 750 habitants

Source INSEE : recensement population légale 2020 utilisée pour la matrice des coûts 2023 (exigence ADEME)

128 000 logements

70 % Habitat collectif

30 % Habitat individuel

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) créée le 01 janvier 2002, offre un territoire riche et diversifié, caractérisé par trois zones distinctes :

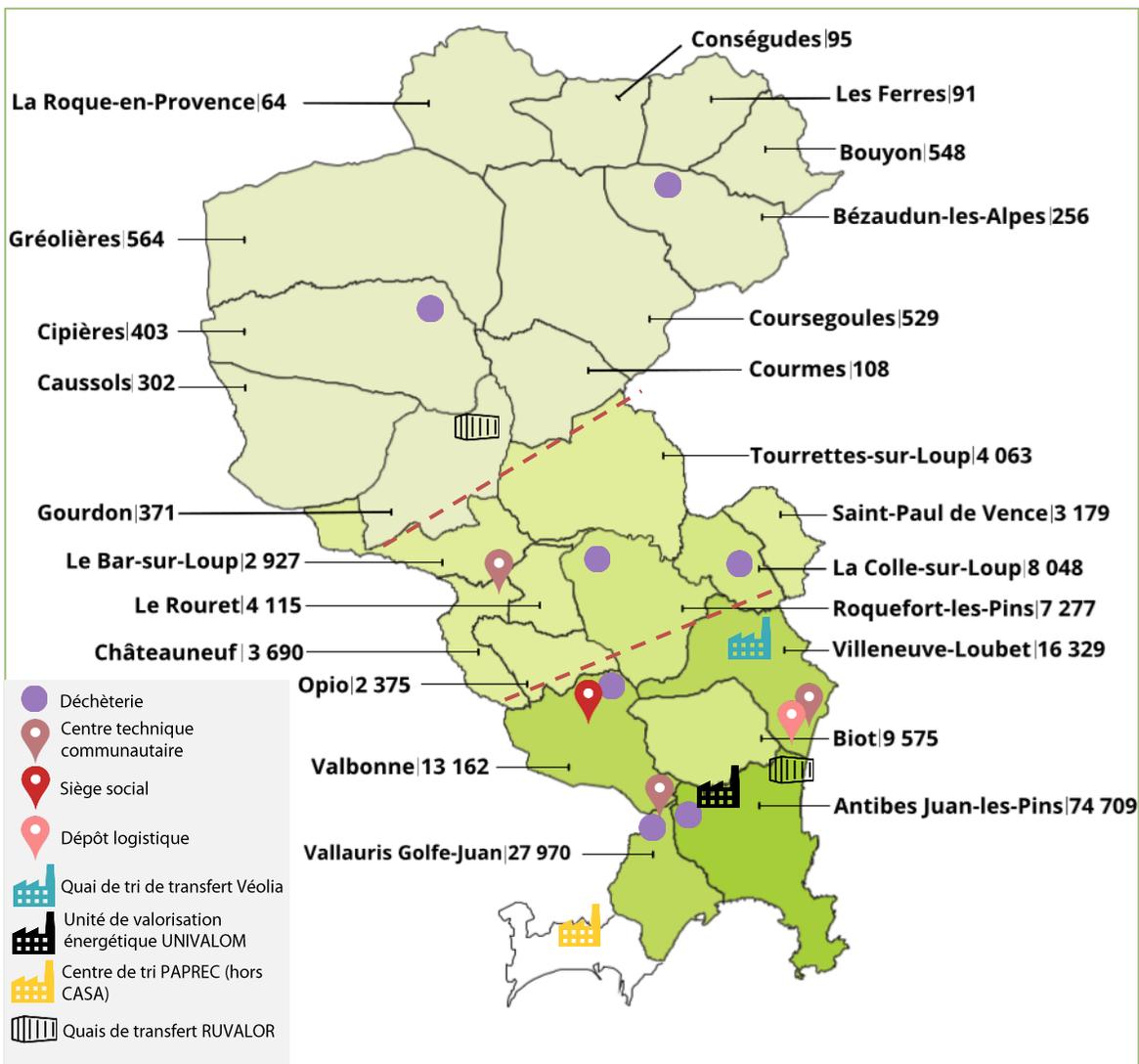
Le haut pays : représenté par des villages au caractère préservé et peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

De plus, la CASA comporte des spécificités liées au secteur de la technopôle Sophia Antipolis ainsi qu'aux zones industrielles et commerciales sur les 3 Moulins et Nova Antipolis à Antibes, Saint Bernard à Vallauris, Marina 7 à Villeneuve Loubet.

Organisation du territoire



LA CASA EN BREF

Le siège social de la CASA regroupe des activités administratives de la compétence déchets ainsi que l'équipe dédiée à la Relation Usagers.

La Direction exploitation Envinet dispose de trois centres techniques d'où partent les équipes de la régie, sur les communes de :

- ✓ Vallauris ;
- ✓ Biot ;
- ✓ Châteauneuf de Grasse.

Elle dispose également d'un dépôt à Malamaire sur la commune de Valderoure, accueillant un véhicule et 2 agents de la régie ; lesquels assurent le ramassage en PAP sur les communes de l'arrière-pays.

De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte comme les bacs et les colonnes.

D'autres sites de réception de déchets sont utilisés tels que :

- ✓ le quai de transfert de Véolia à Villeneuve Loubet pour les ordures ménagères, les emballages et les végétaux ;
- ✓ Le quai de réception de Véolia à Nice Saint Isidore pour la réception du verre ;
- ✓ Les quais de transfert de Ruvalor à Biot et à Bar sur Loup pour les encombrants ;
- ✓ Les 7 déchetteries gérées par UNIVALOM sur les communes d'Antibes, Vallauris, Valbonne, La Colle sur Loup, Roquefort les Pins, Cipières et Bezaudun ;
- ✓ L'unité de valorisation énergétique gérée par Univalom qui est située à Antibes ;
- ✓ Le centre de tri des emballages ménagers géré par PAPREC qui se trouve à Cannes.

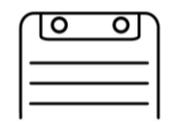
LA SYNTHÈSE 2023



198 agents CASA
182 mois de
saisonniers CASA



159
Véhicules CASA + Véolia

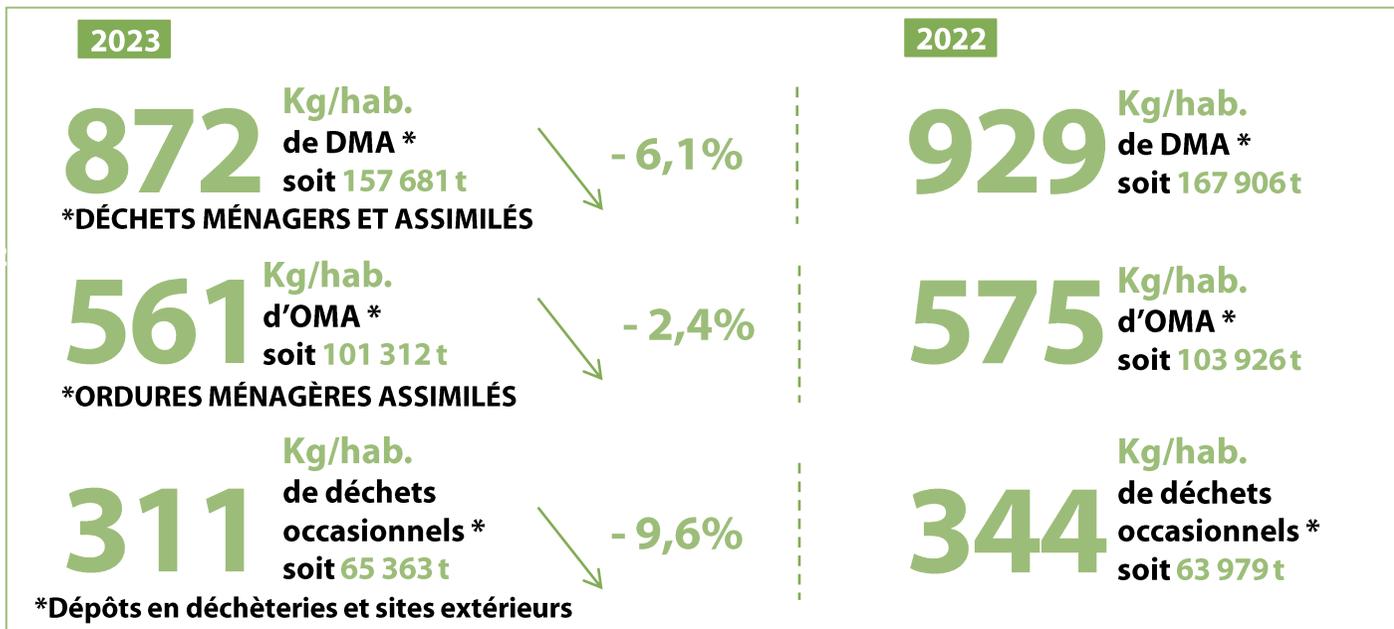


1 335
PAV



7 déchetteries
95% de la population a accès à une déchetterie à
moins de 10 minutes ou moins de 10 kms

Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire



Évolution des DMA depuis 2010





LA SYNTHÈSE 2023

Budget

COÛT DU SERVICE
289,09€ / habitant

*Soit + 4 608 893,64€
par rapport à 2022*

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
52 253 632 €

Dépenses de fonctionnement
41 919 283 €

Dépenses d'investissement
8 554 919€

Autofinancement de l'année
1 779 430 €

RECETTES 2023
52 253 632 €

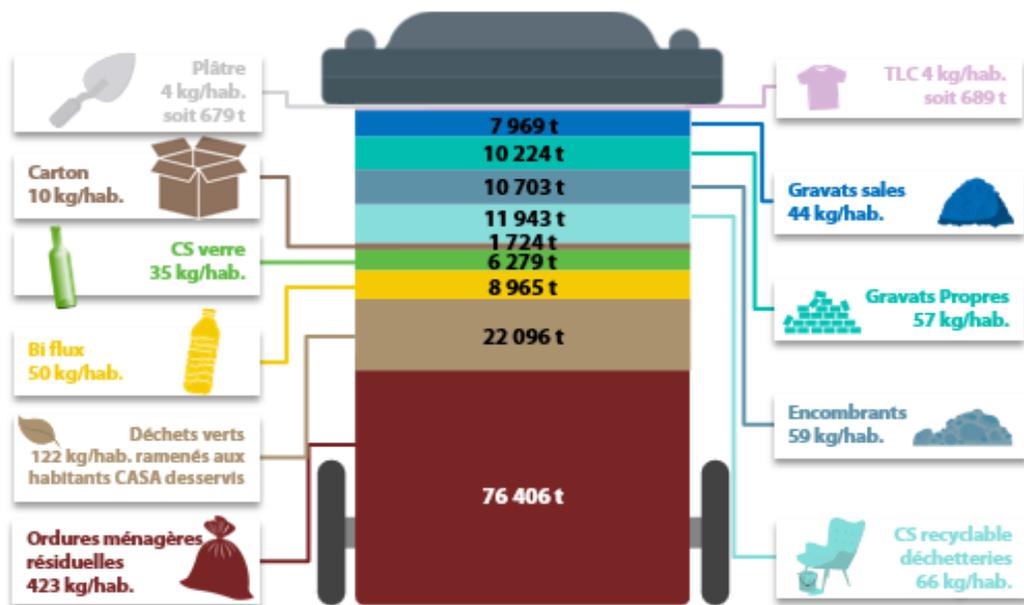
Produit de la TEOM
42 028 482 €

Autres recettes
1 670 231 €

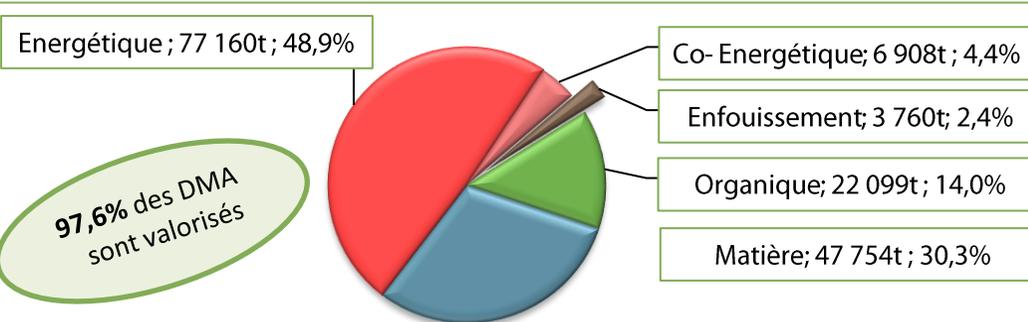
Emprunt
0 €

Autres recettes d'investissement
8 554 919€

Production 872 kg/hab. en 2023



Traitement des déchets



ORGANISATION DE LA GESTION DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS



Communes

- Balayage, collecte de poubelles de rues (corbeilles, tubes sacs) et de dépôts sauvages de petits volumes
- Pouvoir de Police pour la verbalisation en cas d'infractions liées à des dépôts sauvages
- Demande d'implantation/retrait de dispositif de collecte
- Signalement de problème de collecte et de dépôts sauvages
- Demandes de contenants ou de prestations de collectes liées à des manifestations



Envinet

- Collecte des Déchets ménagers et assimilés en Points d'apport volontaire (PAV = colonnes), en points de regroupement (PR = regroupement de bacs roulants) ou en bacs individuels (collecte en porte à porte =PAP).
- Collecte des encombrants sur RDV et des dépôts sauvages [Gestion des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages \(prise de rendez-vous\)](#)
- Gestion des implantations ou mises à disposition de dispositifs de collecte PAV et PR (y compris pour les événements ponctuels)
- Travaux d'enfouissements de colonnes de déchets
- Suivi qualité du tri
- [Gestion des doléances, demandes d'informations, sensibilisations](#)
- Étude des demandes de permis de construire liées à la collecte



Univalom

- Gestion du traitement et de la valorisation des déchets
- Livraisons de bacs et sacs pour le compte de la CASA
- Gestion et mise à disposition de composteurs, formation au compostage
- [Gestion des déchetteries](#)
- Actions de prévention pour la réduction des déchets (programme Zéro Déchet)
- Sensibilisation au tri des déchets : intervention des Agents De Prévention (ADP)
- Suivi de la qualité de tri et contribution aux caractérisations en lien avec la collecte et le centre de tri
- Collecte des piles



Entreprises privées/REP

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sont des dispositifs qui reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. On compte actuellement REP qui concernent :

- [les emballages ménagers,](#)
- [les papiers,](#)
- [les équipements électriques et électroniques \(DEEE\),](#)
- [les éléments d'ameublement \(DEA\),](#)
- [les produits textiles \(TLC\),](#)
- [les piles et accumulateurs,](#)
- [les produits chimiques \(DDS\),](#)
- [les pneumatiques,](#)
- [les véhicules hors d'usage \(VHU\),](#)
- [les bateaux de plaisance ou de sport,](#)
- [les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement,](#)
- [les médicaments à usage humain.](#)

FAITS MARQUANTS 2023

Nouveau marché de collecte

01/01/2023

- **PAP (lot n°1)** attribué à Véolia avec cotraitance avec ATL pour la gestion du parc de véhicules et avec Ruvalor pour le tri des encombrants
- **PAV (lot n°2)** attribué à Véolia avec cotraitance ATL pour la gestion du parc de véhicules

Arrêt de la collecte des huiles de friture des restaurants

- 06/03/2023

Collecte PAV OM et tri en régie sur le haut-pays

- Sur 10 des 11 communes concernées (le 02/05/2023 pour les OM et début juin pour le tri)

Expérimentation de la collecte carton des commerçants

- Du centre-ville d'Antibes en C7 01/07 au 31/10 puis en C3 en novembre et décembre

Guide des déchets CASA Univalom

- Création et diffusion (juin)

Certification ISO 9001

- Renouvellement de la certification (décembre)

Passage en tout PAV

- Arrêt du PAP à Gourdon en mars, suivi de La Roque en Provence, Conségudes et Les Ferres en juin

Modification des modalités de collecte des cartons

- Passage du PAP au PAV sur les ZI des 3 Moulins à Antibes, Saint Bernard à Vallauris et Marina 7 à Villeneuve Loubet d'avril à décembre

Extension collecte végétaux

- Sur Biot et Antibes le 21/06/2023 sur les quartiers Antibes Ouest et Les Clausonnes/Le Plan/ les Soulières sur Biot

Collecte du verre

- Lancement de Cliiink (valorisation du geste de tri du verre) 60 dispositifs installés sur 4 communes : Villeneuve-Loubet, Biot, Antibes, Vallauris (juin)

Déploiement de la collecte du tri

- Poursuite du déploiement de la collecte sélective en porte à porte sur le parc de Sophia pour les entreprises

Changement du mode de préhension des colonnes amorcé

- Passage d'un système simple crochet vers un système Kinshoffer. Ce dernier devrait limiter les nuisances sonores et apporter une meilleure durée de vie des équipements

LA DIRECTION ENVINET

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont majoritairement collectées en porte à porte, par la régie de collecte, contre 8 en prestation et selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux ;
- ✓ Les types de voies ;
- ✓ Les modes de collecte ;
- ✓ La situation géographique ;
- ✓ Les spécificités des quartiers ;
- ✓ La fréquentation touristique.

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP = dotation en bacs individuels et collecte au droit des habitations) et d'autres en points de regroupement (PR = collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs).

Il y a également les points d'apports volontaires (PAV), constitués de colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées de 4 à 5 m³. Les prestations de collecte en PAV sont confiées à des prestataires (VEOLIA pour les flux ordures ménagères, tri, verre et carton, Montagn'habits et Pacôme Recyclage pour le flux textiles). Toutefois, la régie s'est nouvellement dotée d'un camion grue à compaction qui est en capacité depuis juin 2023 de collecter les colonnes d'ordures ménagères et de tri sur le secteur du haut pays.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur :

 <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Les niveaux de service sont également adaptés à la production de déchets et à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus de déchets produits par les touristes et les professionnels.

MOYENS HUMAINS

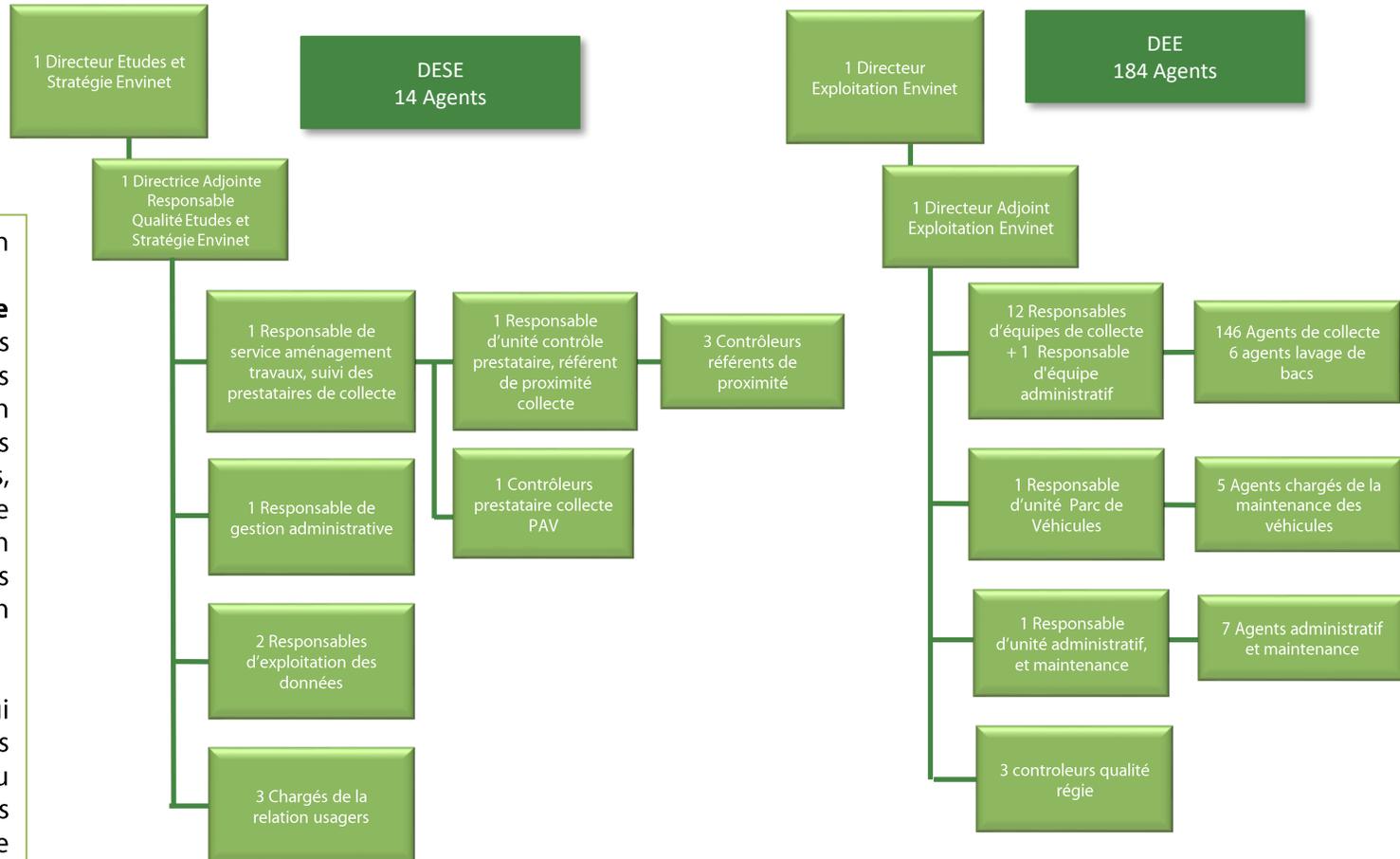


198 agents CASA
182 mois de saisonniers

La Direction ENVINET est structurée en deux directions :

⇒ La **Direction Etudes et Stratégie** qui assure la gestion des prestataires privés, la rédaction et le suivi des marchés publics, la gestion administrative, les avis sur les permis de construire, l'analyse de données, l'interface avec les usagers, le suivi de la certification ISO 9001, la réalisation de travaux d'enfouissement et des maintenances des PAV et la gestion de projets.

⇒ La **Direction Exploitation** qui assure directement la gestion des équipes de collecte avec du personnel de la CASA et réalise les prestations de collecte, de lavage de bacs et l'entretien du parc de véhicules de collecte de la CASA.



ACCIDENTOLOGIE

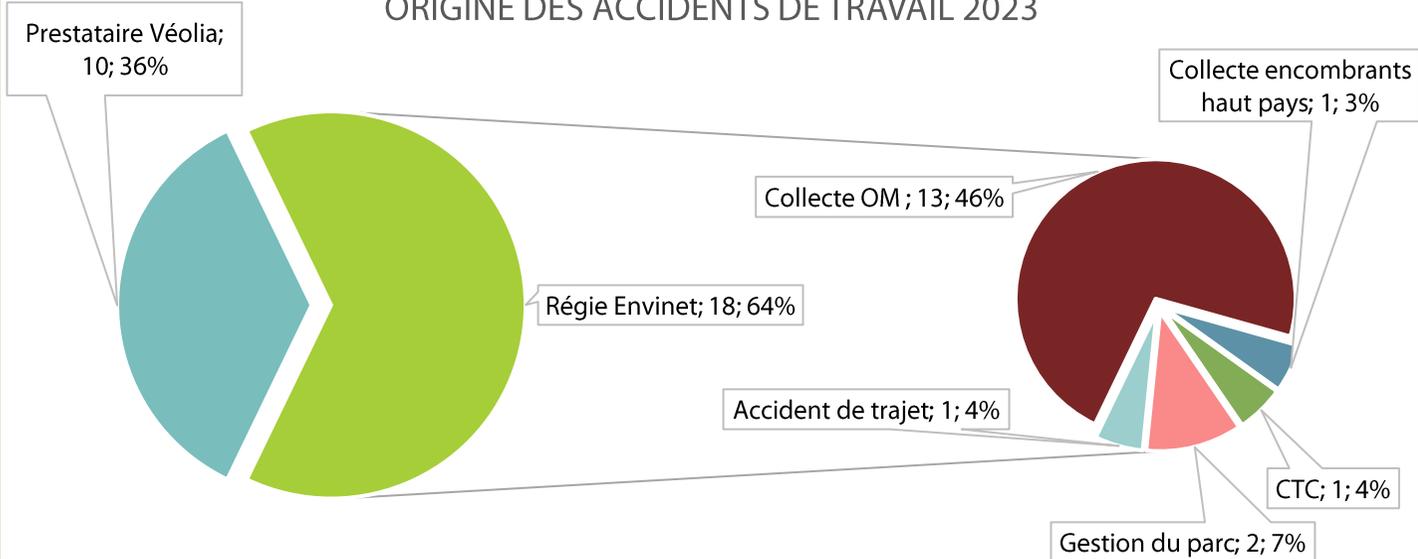
27
Accidents de travail et
de trajet en 2023
(régie et prestataire)



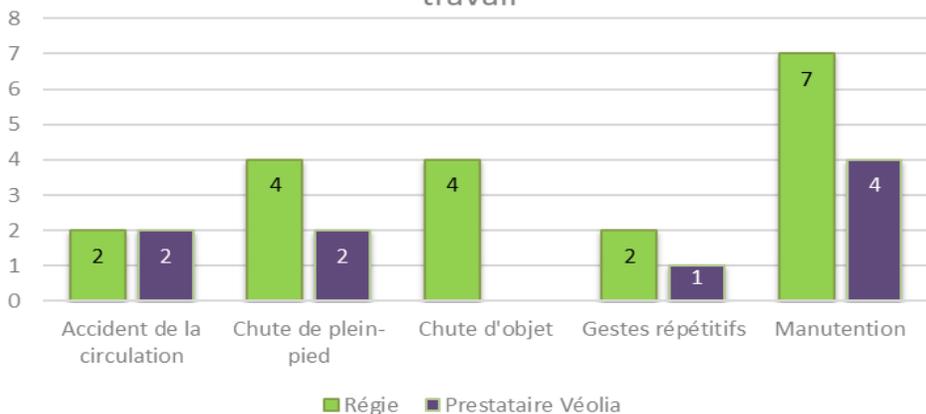
35
AT en 2022

Baisse de l'accidentologie. Une
vigilance est toujours portée à la
prévention.

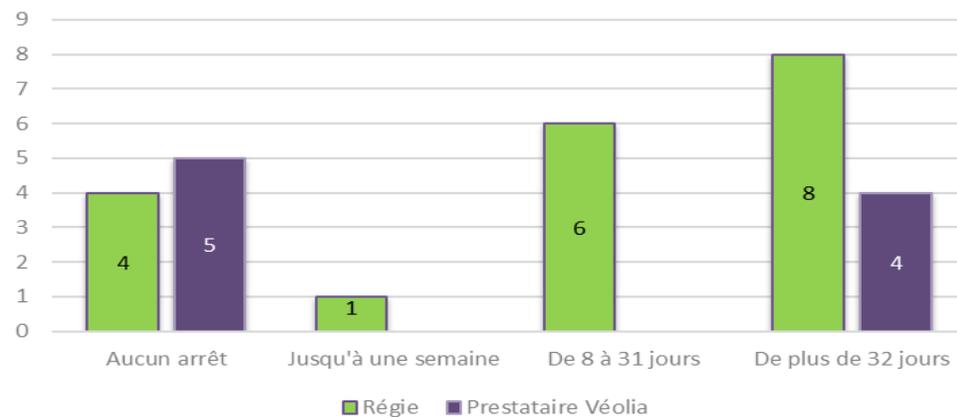
ORIGINE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL 2023



Répartition des différents types d'accidents de travail



Durées des accidents de travail



MOYENS MATÉRIELS

181
Véhicules



124
Véhicules
Envinet

57
Véhicules
Véolia



Véhicules	Envinet	Véolia	Total
BOM 7 à 20m3	31	19	50
Mini bennes 4 à 5 m3	19	13	32
Camions plateaux hayon encombrant	24		24
Camions grue 10 à 14m3	4		4
Camions grue 14m3 à 20 m3	5		5
Grue 26t		11	11
Laveuse	1	1	2
Micro-bennes électrique	0	2	2
Véhicules 2 roues	3		3
Pick-up	10		10
Véhicules utilitaires et légers	27	11	38
Total	124	57	181

Véhicules de la régie

Un système nommé éco contrôle est placé sur toutes les BOM de la régie. Il permet de réduire de près de 17% la consommation de carburants notamment lors des phases de collectes. Il est composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur et un dispositif.

La CASA a expérimenté en 2023 la collecte en véhicules électriques, en location, sur 3 catégories : une micro-benne, une BOM de 26t et un utilitaire à plateau. L'expérimentation a été probante pour la micro-benne et sera renouvelée en 2024. Par contre, pour la BOM de 26 t, l'empattement du véhicule était trop important et la charge utile et l'autonomie faibles.

De même le véhicule utilitaire plateau électrique destiné à la collecte des encombrants disposait d'une autonomie faible et d'un volume utile insuffisant. En parallèle des installations de bornes électriques au CTC de Vallauris sont prévues.

Véhicules du prestataire

Dans le cadre des 2 marchés pour la collecte en PAP et en PAV, le titulaire VEOLIA s'est engagé à fournir des véhicules neufs dans un délai de 18 mois pour les poids lourds et 12 mois pour les mini bennes à compter de la notification du marché. Deux mini bennes électriques sont également prévues.

Tous les véhicules thermiques sont prévus en biodiesel (B100), sont à la norme Euro 6, disposent du système CIN énergie, d'un système d'éclairage projeté au sol pour améliorer la sécurité et d'un système d'avertisseur sonore de dernière génération.

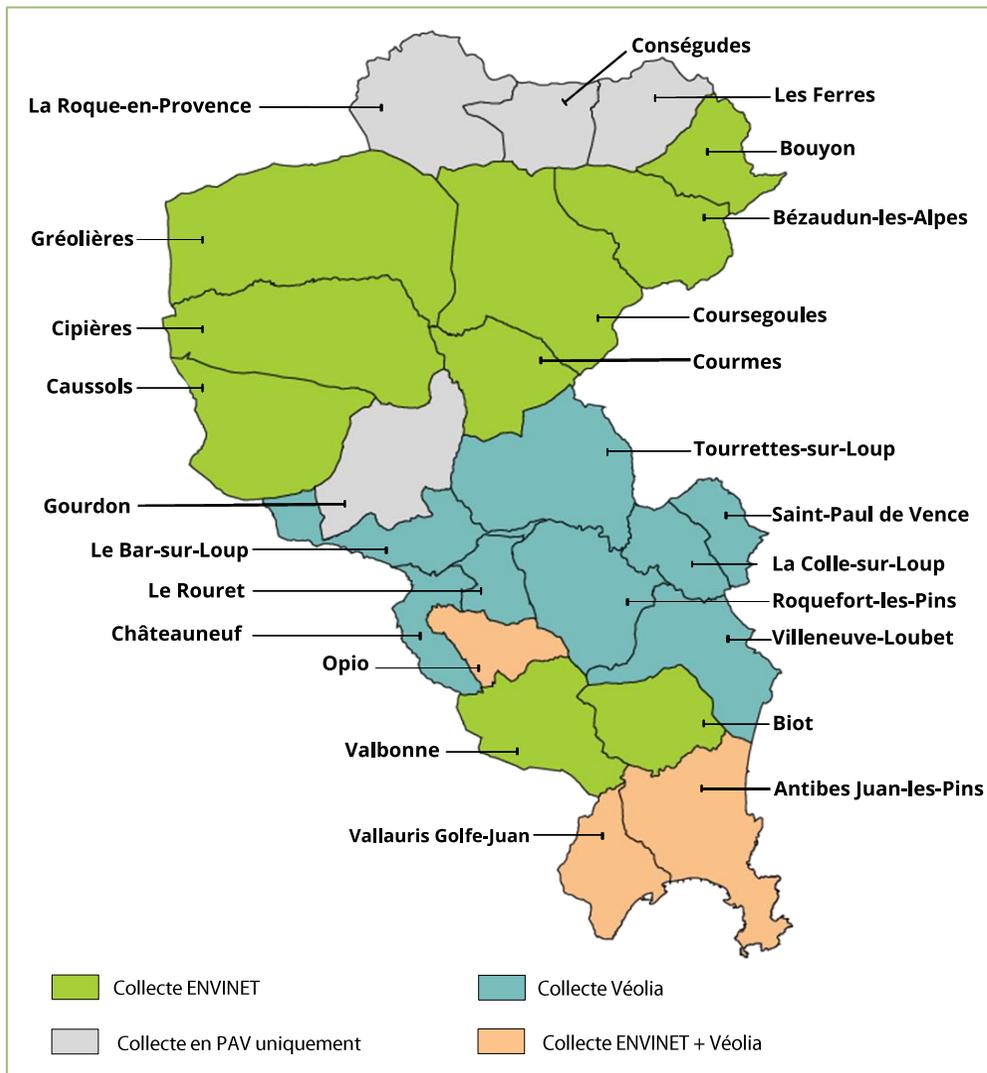


Pour l'année 2023, l'âge moyen des véhicules n'excède pas 4 ans et ils sont tous à la norme Euro 6.



ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Gestionnaires de collecte



Commune	OM	CS (Biflux)	Verre	Végétaux	Carton	Encombrants Régie
Antibes	C2 à C28	C2	C4 à C7 semaine Vieil Antibes	* (Super Antibes ; Valbosquet)	C3 à C7 commerçants centre ville	C5
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
Bezaudun-les-Alpes	C2	C1				C1
Biot	C2 à C7	C2	C1 points bouche village	* (Bois Fleuri ; Vallée Verte)		C5
Bouyon	C2	C1				C1
Caussols	C2	C1				C1
Cipières	C2	C0,5				C1
Châteauneuf de Grasse	C2 à C6	C1 à C2		*		C1
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C2
Conségudes						C1
Courmes	C2	C1				C1
Coursegoules	C2	C1				C1
Les Ferres						C1
Gourdon						C1
Gréolières	C2	C1				C1
Opio	C2 à C7	C1	C0,5	*		C1
Roquefort-les-Pins	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*		C1
La Roque-en-Provence						C1
Le Rouret	C2	C1 à C2		*		C1
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1 à C2	C0,5	*		C2
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2		*		C1
Valbonne	C2 à C7	C1 à C2		* (Ile verte ; Bel Air)		C5
Vallauris / Golfe Juan	C2 à C7	C2		* (Super Cannes)		C4
Villeneuve-Loubet	C3 à C12	C2	C1 points bouche Marina	*		C5
ZI Sophia Antipolis/3 Moulins/SaintBernard	C3	C1				/

La lettre « C » suivie d'un chiffre (0,5 à 28) correspond au nombre de collectes dans la semaine

* = C0,5 collecte de novembre à mars (semaine paire ou impaire en fonction de la commune) et C1 collecte chaque semaine d'avril à octobre

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1335

PAV en 2023



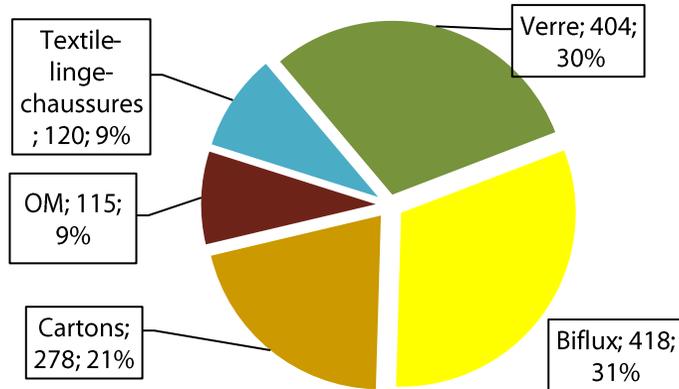
Soit +2 % par rapport à 2022

1310

PAV en 2022

En 2023 reprise en régie de la collecte de PAV d'OM et du biflux sur le haut pays avec un véhicule dédié.

RÉPARTITION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE PAR FLUX (nombre et %)



La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : ordures ménagères, verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

Les PAV sont collectés par nos prestataires et la régie, en fonction du taux de remplissage.

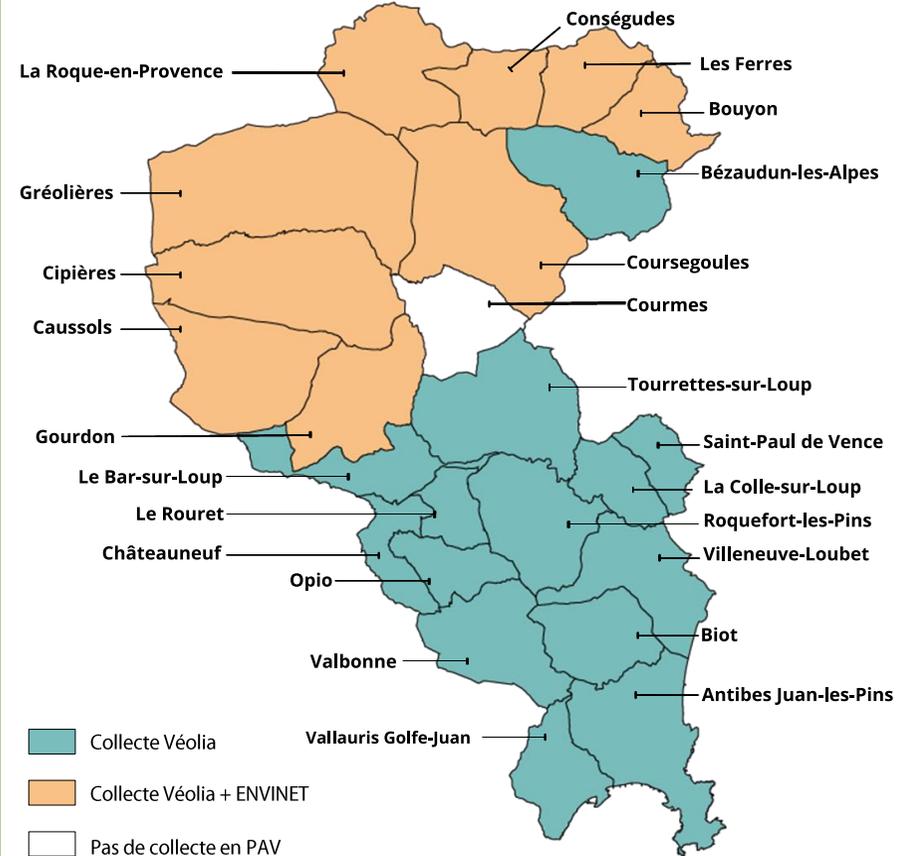
Collectes réalisées par les prestataires

Véolia

**Verre,
Emballages,
Ordures
ménagères,
Carton**

Montagn'Habits
Pacôme
Recyclage
**Textiles,
linges,
chaussures**

Organisation de la collecte des PAV



Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et cartons est disponible sur le site internet de la CASA https://liens.agglo-casa.fr/carte_pav

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.



ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS



977 993 € 
Dépenses pour dispositifs de points d'apports volontaires

207 784€
Acquisitions

158 545€
Travaux

376 028 €
Transformations



Antibes- Rue Lacan



La Colle sur Loup – Rue de la Victoire



Antibes – Parking des Palmiers



Châteauneuf – Route du Village



Valbonne – Rue du Frêne

Mise en place de nouveaux équipements de collecte enterrés et semi enterrés ou ascenseurs à bacs

Dans l'objectif d'améliorer la salubrité, l'esthétisme et l'optimisation du fonctionnement de la collecte, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, ou d'ascenseurs à bacs pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre :

- Antibes : quartier de Marendra Lacan – Parking des Palmiers - chemin des Liserons - Boulevard de la Pinède - Route de Grasse
- La Colle sur Loup : rue de la Victoire
- Châteauneuf : route du village
- Valbonne : rue du frêne

ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS



22

Équipements changés en 2023

28

Équipements changés en 2022

Avant travaux - Rue Dulys à Antibes



Après travaux - Rue Dulys à Antibes



Renouvellement de bornes enterrées

La CASA dispose de 295 équipements enterrés et semi enterrés répartis sur le territoire. Certains dispositifs vieillissants, inesthétiques et inadaptés techniquement du fait de leur crochet de levage ou leur usure doivent être régulièrement changés. En effet, les nombreuses maintenances curatives sont devenues trop coûteuses pour les maintenir opérationnels durablement.

Un plan pluriannuel de renouvellement sur une durée de 10 ans (2020/2030) est suivi, afin de permettre chaque année, le renouvellement de 20 à 30 bornes, sans travaux de génie civil. Les périodicités de renouvellement sont adaptées en fonction de l'état de la borne (fréquences de collecte importantes et utilisations intensives).

En 2023 c'est sur la ville d'Antibes qu'ont été réalisés ces renouvellements : Rue Vauban avec 2 dispositifs ordures ménagères - Avenue du Général Maizière avec 2 dispositifs ordures ménagères, 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - Rue Fontvieille avec 3 dispositifs ordures ménagères - Rue Lacan / Fontvieille avec 1 dispositif ordures ménagères - Avenue Philippe Rochat avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - Rue Macé avec 1 dispositif pour les ordures ménagères - Rue Dulys avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - Boulevard André Breton avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - Chemin du Tanit avec 1 dispositif pour le verre - Rue Lacan / République avec 2 dispositifs ordures ménagères - Rue Lacan / Championnet avec 2 dispositifs ordures ménagères.



La commune de Gourdon est depuis fin 2022 équipée de colonnes semi-enterrées.

En 2023, les communes des Ferres, de Conségudes et de la Roque en Provence ont été équipées de colonnes aériennes ou de colonnes semi-enterrées en remplacement des bacs à roulettes.

En tout début de l'année 2024, mise en place des colonnes semi enterrées sur les communes des Ferres et Gréolières village.

Il est prévu de poursuivre le déploiement de colonnes notamment sur Caussols et Bouyon.



Gréolières



La Roque en Provence



Les Ferres



Conségudes

CERTIFICATION ISO 9001 : MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ

4 jours d'audit pour le renouvellement de la certification

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Renouvellement de la certification ISO 9001 obtenue en décembre 2023.



POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

SATISFAIRE NOS USAGERS

- > Développer de nouvelles actions
- > Améliorer la relation usager

- > Déployer le plan de formation issu des évaluations internes et des besoins de services

ACCOMPAGNER NOS COLLABORATEURS

FAIRE PREUVE D'INNOVATION

- > Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant par an

- > Formaliser un programme d'actions de prévention des risques professionnels et le suivre
- > Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

MAÎTRISER LES COÛTS

- > Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
- > Mener des actions d'optimisation des services



ZOOM SUR LA RELATION USAGERS



8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi

04 92 19 75 00

envinet@agglo-casa.fr

https://liens.agglo-casa.fr/gerer_ses_dechets

https://liens.agglo-casa.fr/formulaire_envinet



Guide des déchets



Accéder aux déchèteries du territoire

Demande de composteur

<https://univalom.fr>



ZOOM SUR LA RELATION USAGERS



15 606
appels reçus en 2023

7 811 fiches de relation usagers
(régie et Véolia)

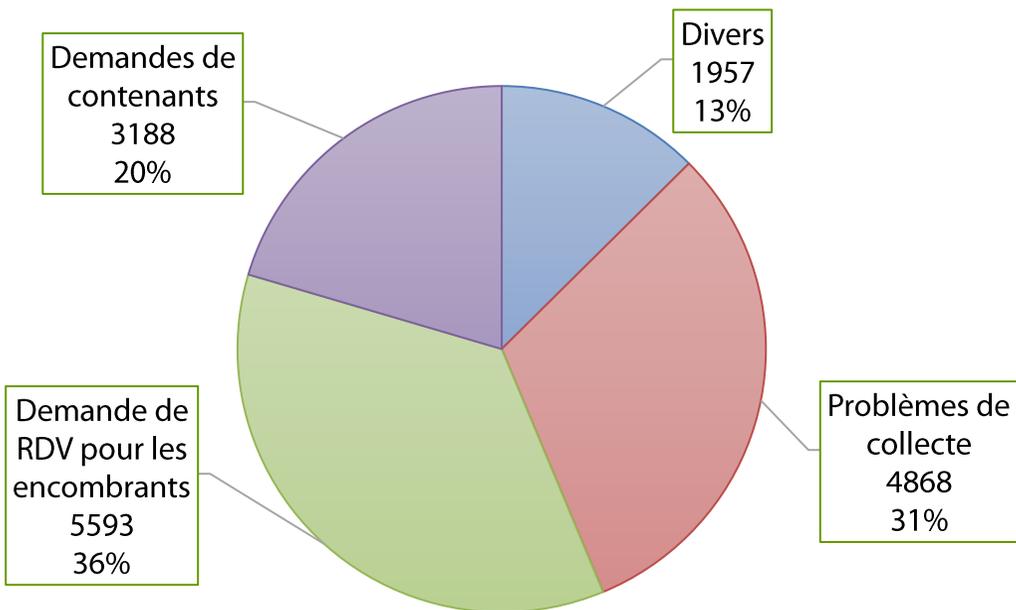
18 901 formulaires de demande
d'enlèvement d'encombrants

4 713 fiches de demandes de
contenants

10 275
Habitat individuel

8 626
Habitat collectif

Répartition des appels téléphoniques entrants par type de demande ou doléance



36% des sollicitations du service relation usagers concernent des demandes relatives aux encombrants, malgré la mise à disposition de formulaires de demande de collecte sur internet (Cf. zoom encombrants ci-après).

Concernant les autres demandes ou doléances qui sont reçues, quelles qu'en soient les sources (mail, téléphone...), les enregistrements sont faits dans les applications de gestion de la relation usagers dédiées et ainsi transmises dès saisie, aux équipes concernées pour analyse, traitement et réponse.

En 2023, la CASA a initié une mutualisation des moyens humains en réunissant physiquement la centrale d'appels Envinet et Envibus. Cette réorganisation a pour but de développer au maximum les compétences et la polyvalence et ainsi assurer une continuité de service pour ces deux directions.

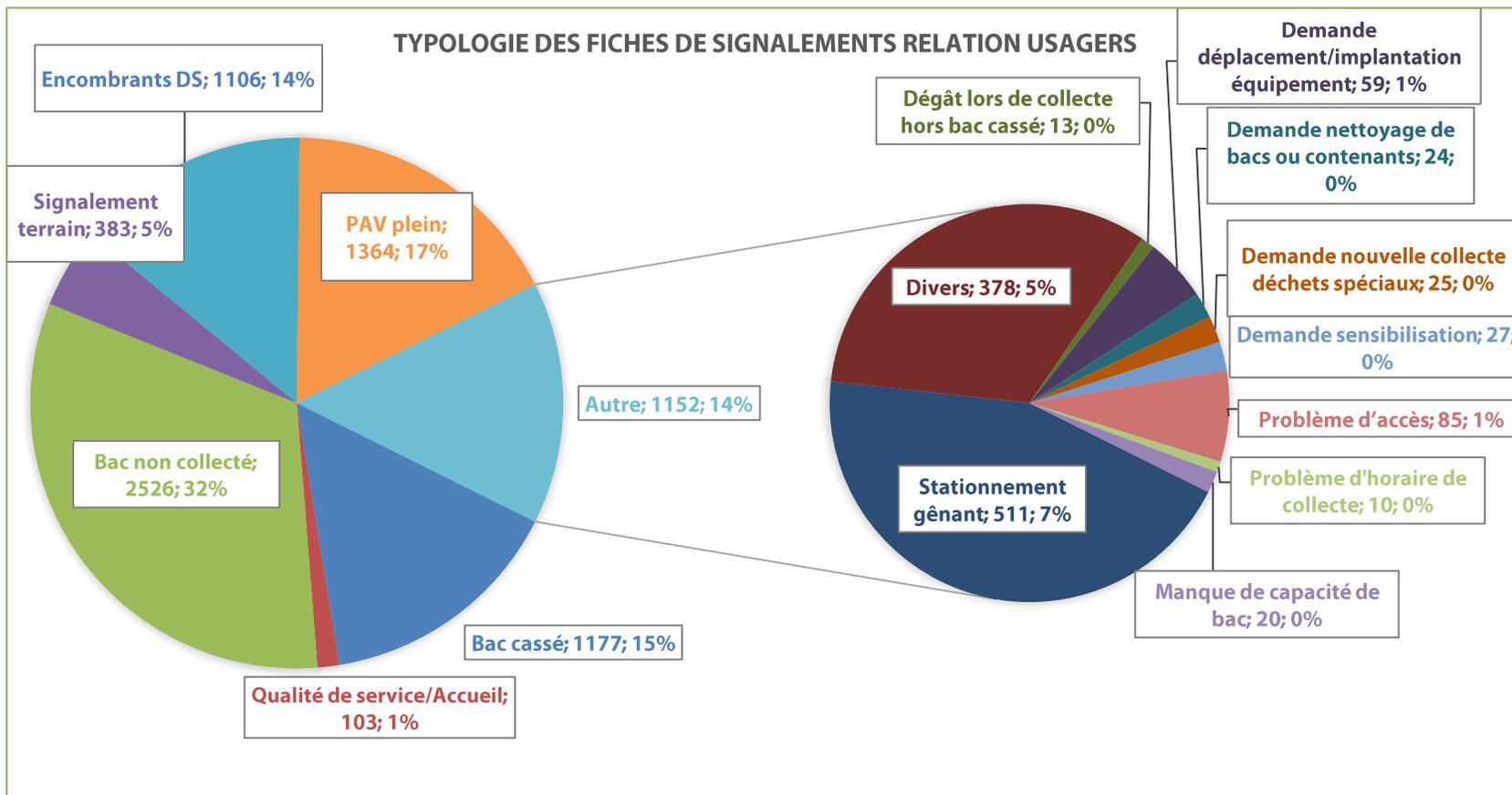
ZOOM SUR LA RELATION USAGERS



7 811 fiches de relation usagers

La CASA dispose actuellement de 2 applications informatiques pour enregistrer les demandes et les doléances des usagers. Les signalements réalisés par les équipes terrain sont également saisis dans ces outils de suivi.

TYPOLOGIE DES FICHES DE SIGNALEMENTS RELATION USAGERS



La majorité des doléances concernent les bacs non collectés.

Le nombre de signalements de PAV pleins est en forte augmentation (1364 fiches en 2023 pour 427 en 2022).

Cela est lié à la plus grande utilisation de l'application dédiée mais également du fait des difficultés de Véolia à disposer d'une flotte suffisante de véhicules et de personnel pour réaliser cette collecte.

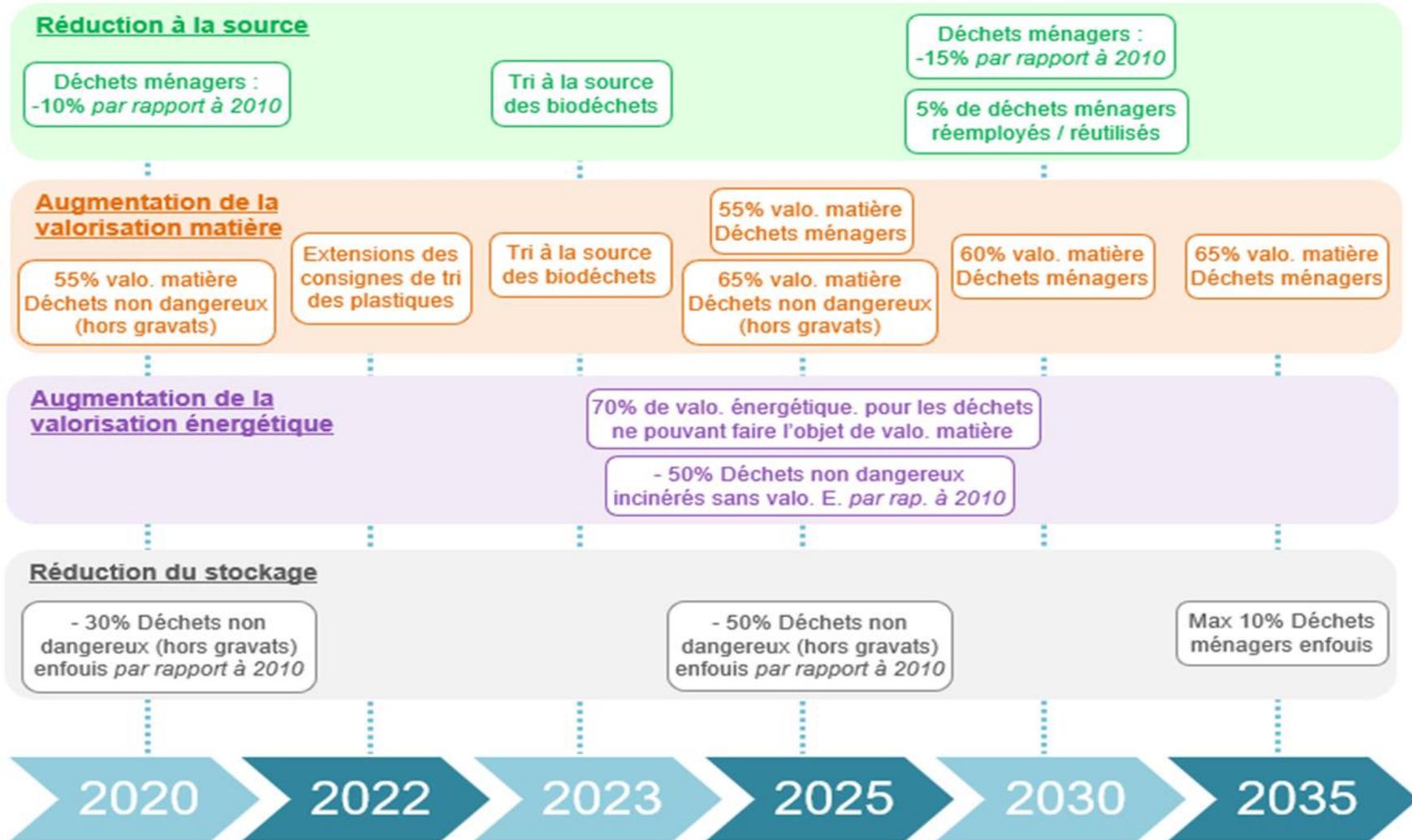
2

Cadre réglementaire





RAPPEL DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX



SITUATION DE LA CASA COMPARATIVEMENT AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires vont également impacter la CASA avec la poursuite de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les coûts de traitement des déchets.

Montant de TGAP en € HT/tonne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Installation de traitement thermique de déchets non dangereux concernée – catégorie G	3€ HT/tonne	3€ HT/tonne	8€ HT/tonne	11€ HT/tonne	12€ HT/tonne	14€ HT/tonne	15€ HT/tonne
Installation de stockage des déchets non dangereux – catégorie D	17€ HT/tonne	18€ HT/tonne	30€ HT/tonne	40€ HT/tonne	51€ HT/tonne	58€ HT/tonne	65€ HT/tonne

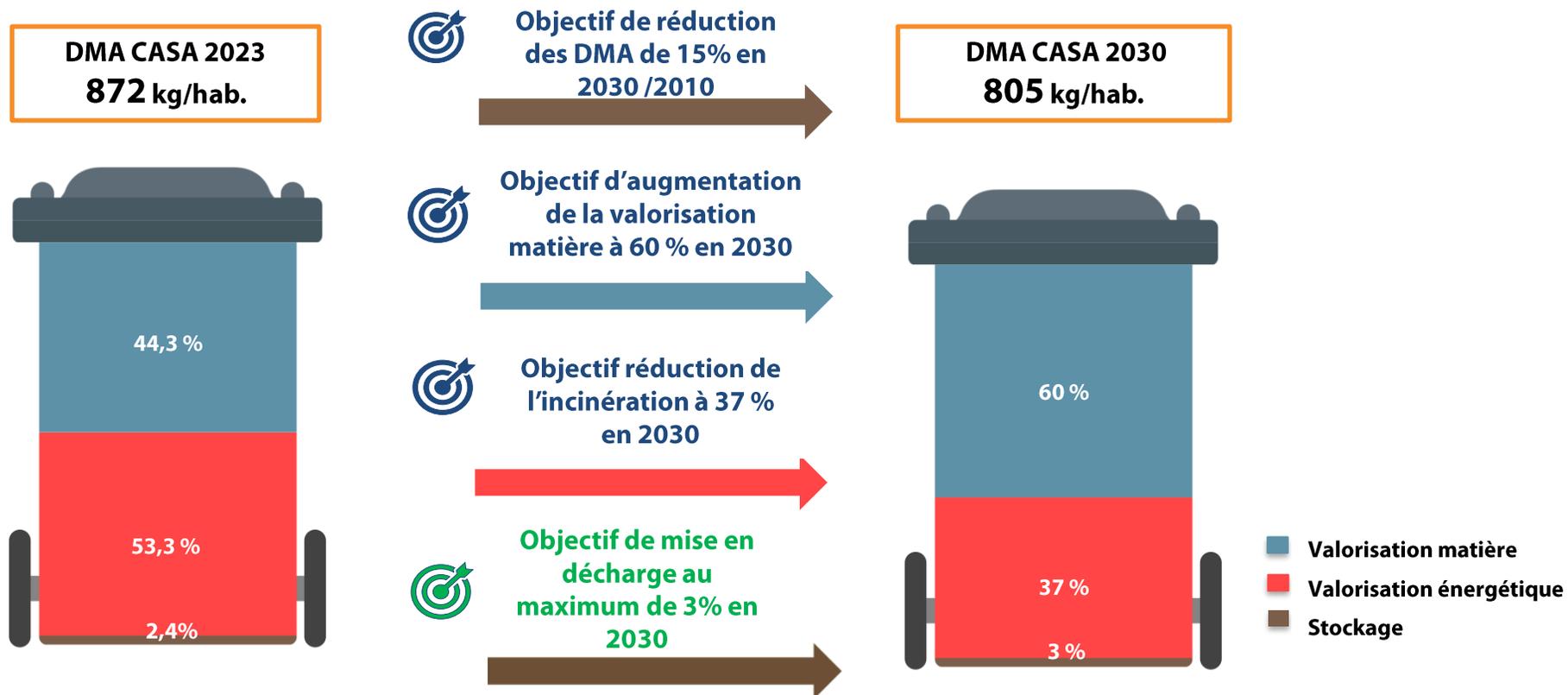
Malgré une baisse des tonnages des ordures ménagères, cette augmentation de la TGAP va générer une dépense supplémentaire conséquente.

Par ailleurs, le Sénat a adopté le 20 novembre 2023 un amendement du gouvernement au projet de loi de finances (PLF) pour 2023 qui « plafonne » à 60 €/MWh les prix de vente de l'électricité, dont ceux de l'électricité produite par les incinérateurs d'ordures ménagères. Cette disposition pourrait générer une diminution des recettes issues de la valorisation énergétique.

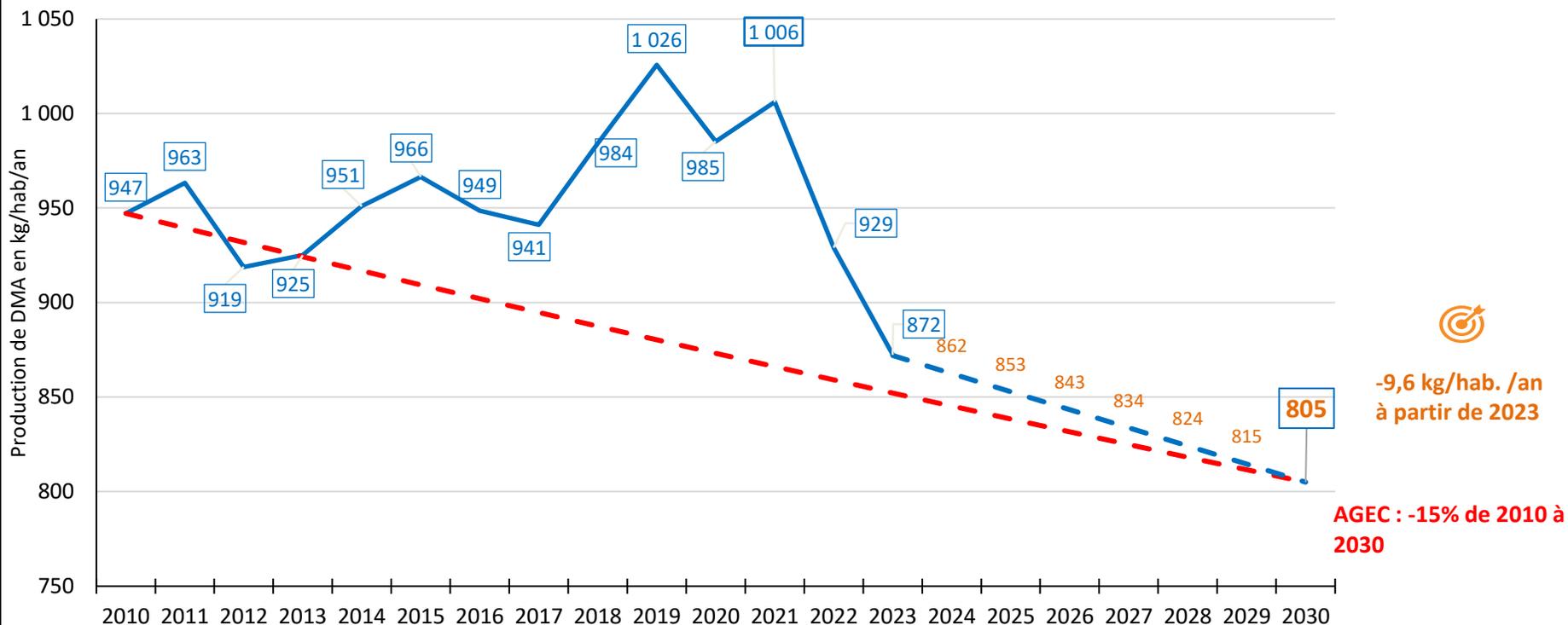
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION ET VALORISATION

Projection des obligations réglementaires sur les DMA de la CASA à l'horizon 2030 (comparativement à 2010 année de référence):

- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (-15% en 2030 /2010) **soit un objectif de 805 kg/hab.**
- Augmentation de la valorisation matière (**60% en 2030 et 65% en 2035**)
- Diminution du recours à l'incinération (**37% en 2030**)
- Réduction du stockage => **Objectif atteint à maintenir en dessous de 3%**



SITUATION DE LA CASA ET PROJECTION

EVOLUTION DES RATIOS DE DMA SUR LA CASA PAR HABITANT DEPUIS 2010 ET
TRAJECTOIRE À SUIVRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

La Direction Envinet axe son travail sur la diminution globale des DMA, notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre dès 2024 du tri à la source des biodéchets des ménages avec notamment la promotion du compostage individuel et collectif, la prise en charge directe par les metteurs sur le marché d'une partie des déchets (mobilier, articles de jardin, de sport, déchets d'équipement électrique et électromécanique...) et l'ouverture de déchèteries privées. Les objectifs fixés sont ambitieux mais sont atteignables si tous les acteurs sont mobilisés.



EVOLUTION DU RATIO DE DMA EN KG/HAB SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA 2010 - 2023

157 681

tonnes de DMA en 2023
Soit - 7 246 tonnes
par rapport à 2010

164 927

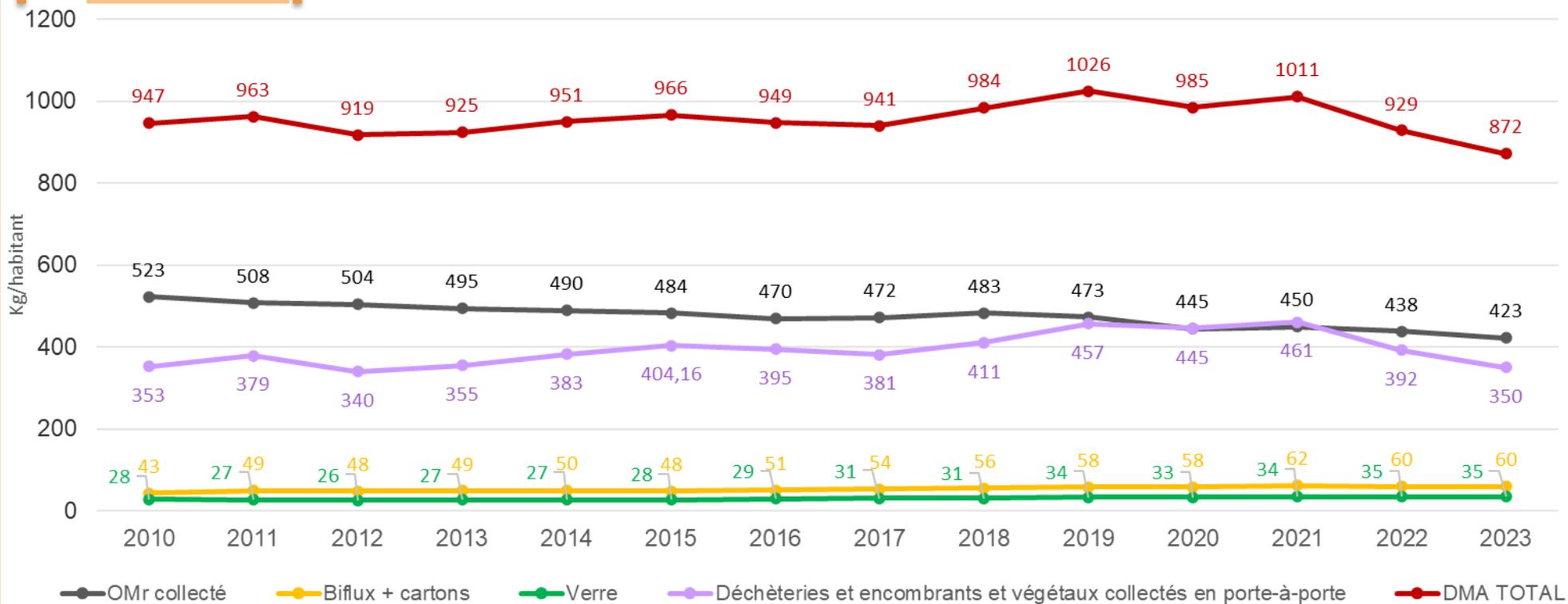
tonnes en 2010

DMA CASA
-7,9 %

CASA OMr
-19,0 %

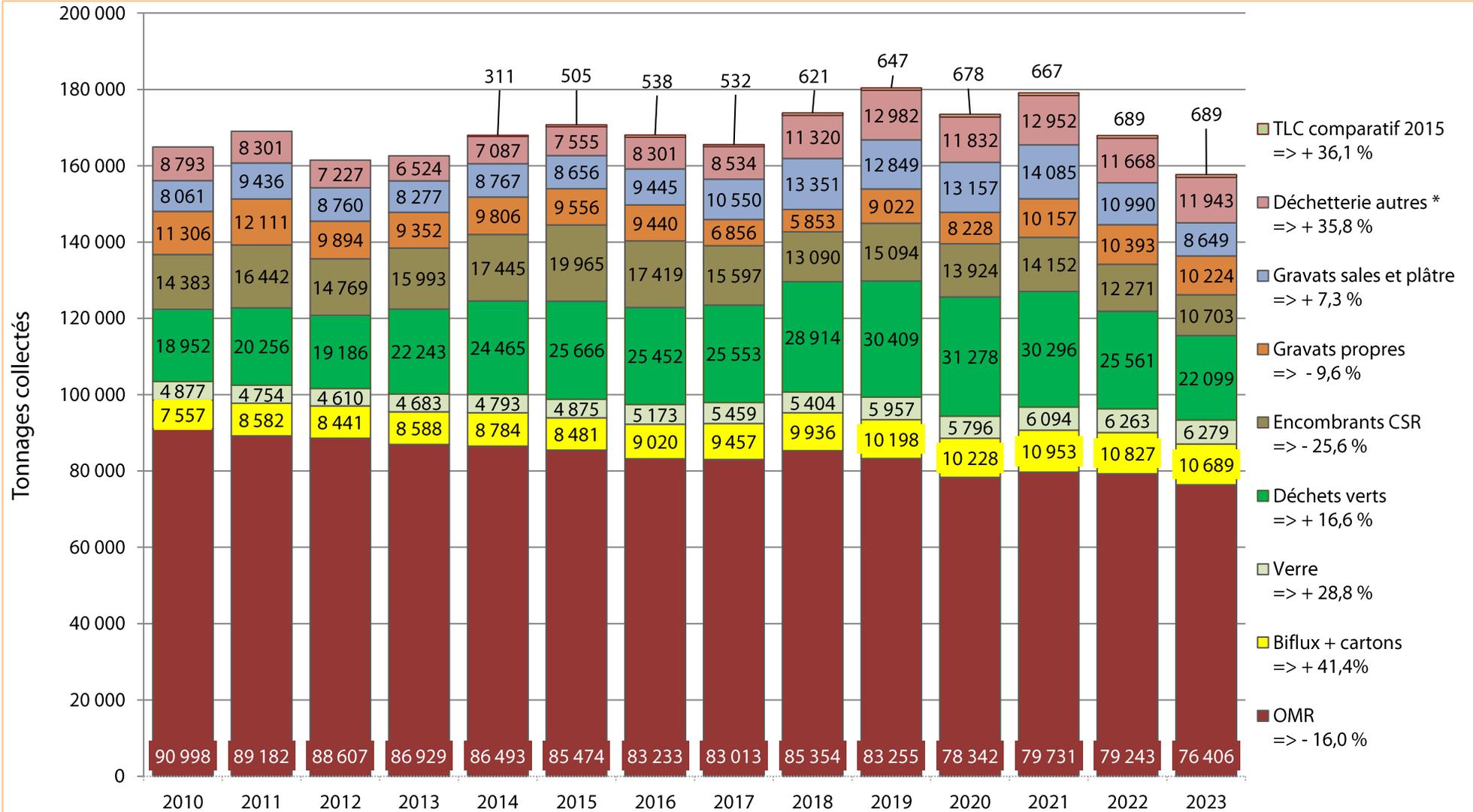
Déchèteries CASA
-0,9%

**Biflux + Carton +
Verre**
+33,1 %





EVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2010



EVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2010

Comparativement à 2010 on constate une **baisse de 16% des ordures ménagères résiduelles** et une **augmentation de 41,4% des déchets recyclables** (emballages et cartons) collectés en porte à porte et en apport volontaire. Ces indicateurs mettent bien en évidence les actions engagées par la communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour réduire les déchets et favoriser le recyclage.

Les tonnages de **verre** ont également **augmenté de 28.8%**. Le déploiement de très nombreuses colonnes sur le territoire avec un maillage cohérent ont permis de capter un gros volume de verre. Toutefois il convient de d'intensifier les efforts et les actions de communication car trop de verre est encore trouvé dans les ordures ménagères (32kg/hab).

On constate une baisse importante pour les **encombrants CSR (-25.6%)** laquelle est principalement liée au tri des dépôts en déchèteries et au niveau des quais de réception dédiés. De même les actions portées par la CASA et UNIVALOM pour promouvoir le réemploi, la réparation contribuent à faire diminuer ces tonnages.

Les quantités de **végétaux ont augmenté de 16.6%**. L'extension des collectes en porte à porte sur 13 communes de la CASA, accompagnée d'une conteneurisation généralisée, ont facilité le recyclage des végétaux et cela a contribué à la diminution très forte du recours au brûlage. Plus de végétaux sont donc captés et cela contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et à la valorisation par compostage.

Les tonnages de **TLC ont augmenté de 36,5 %** depuis 2015. Cela est lié à la structuration de cette filière et au déploiement de plus de 130 colonnes sur le territoire.

Enfin, afin de poursuivre la diminution des quantités de déchets, Il convient de faire connaître auprès des consommateurs les éco organismes qui doivent prendre en charge directement et gratuitement les déchets mis sur le marché. On dénombre ainsi 14 REP (Responsabilité élargie des producteurs) et qui portent sur : les piles et accumulateurs ; les équipements électriques et électroniques (DEEE) ; les véhicules hors d'usage (VHU) ; les emballages ménagers ; les médicaments non utilisés ; les pneumatiques ; les papiers graphiques ménagers ; les textiles et chaussures (TLC) ; les produits chimiques ménagers (DDS) ; les meubles (DEA) ; les bouteilles de gaz ; les bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage ; les objets perforants des patients en auto traitement (DASRI) ; les fluides frigorigènes.

11 nouvelles filières issues de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire sont aussi développées progressivement depuis 2021 et jusqu'en 2025 et concernent : les produits du tabac ; les gommes à mâcher ; les jouets ; les articles de sport et de loisirs ; les articles de bricolage et de jardin ; les produits ou matériaux de construction du bâtiment ; les voitures, les camionnettes, les véhicules à moteur à deux ou trois roues, ainsi que les quadricycles à moteur ; les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ; les textiles sanitaires à usage unique ; les engins de pêche contenant du plastique

3

Indicateurs techniques



RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN 2023

157 681

tonnes de DMA en 2023

Soit -10 225 tonnes par rapport à 2022

167 906

tonnes en 2022

872

kg/hab. de DMA en 2023

Soit -57 kg/hab. par rapport à 2022

929

kg/hab. en 2022

En 2023, le **tonnage** global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** a **diminué de 6,1 % par rapport à l'année précédente.**

Cette diminution, déjà constatée l'an dernier, est conséquente. Elle est probablement liée à la crise économique et à l'inflation qui ont généré une baisse de la consommation des ménages. Elle aussi est le fruit de la politique menée.

De plus les faibles pluies et la canicule ont généré une baisse importante des quantités de végétaux (-20,40% en déchetterie) et qui représentent 9,4 % des DMA.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 2023

157 681 t
872 kg/hab.

Déchets occasionnels (apports en déchetteries et sites extérieurs)

56 369 t
311 kg/hab.

Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

101 312 t
561 kg/hab.

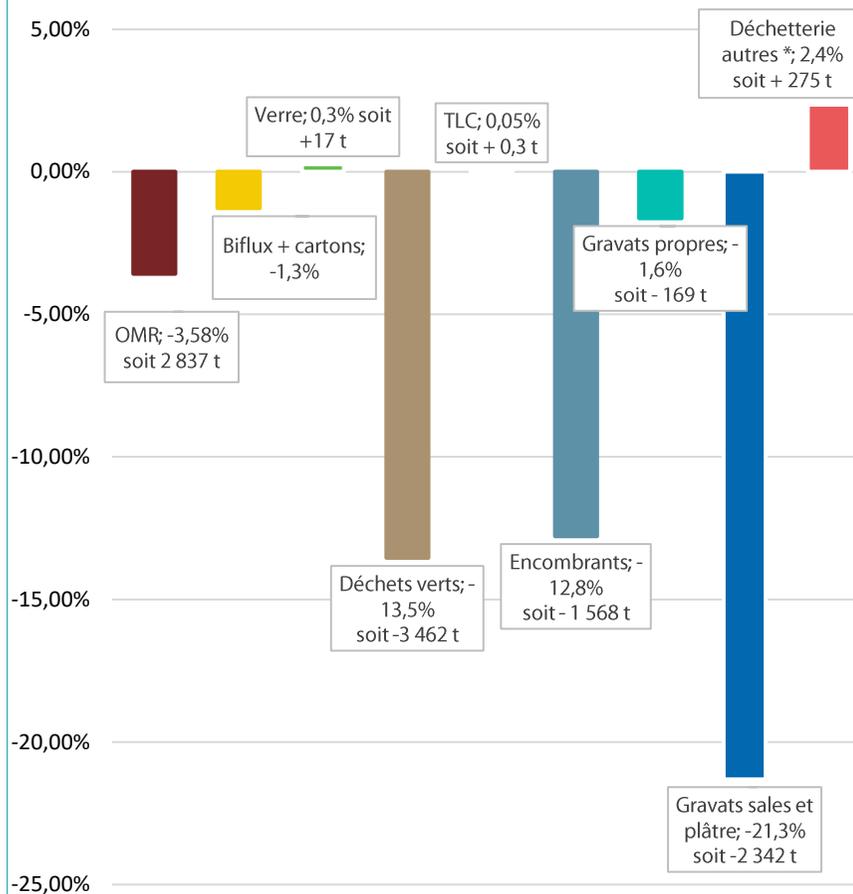
		CS recyclable 11 943 t 66 kg/hab.					Déchets verts hors PàP	Déchets collectés sélectivement 24 906 t 138 kg/hab.					Déchets verts PàP 7 249 t 117 kg/hab. pour les foyers concernés des 13 communes
Encombrants CSR	Gravats propres	Gravats sales (+ balayage) 7 969 t 44 kg/hab.	DEA	Bois	Ferrailles	DEEE		Ordures ménagères résiduelles	Bi flux	Cartons	Verre	Textile, linge, chaussures	
			2 493 t 14 kg/hab.	6 136 t 34 kg/hab.	1 966 t 11 kg/hab.	880 t 5 kg/hab.							
10 703 t 59 kg/hab.	10 224 t 57 kg/hab.	679 t 4 kg/hab.	DDM 465 t 3 kg/hab.		1,5 t 0,009 kg/hab.	0,7 t 0,004 kg/hab.	14 850 t 82 kg/hab.	76 406 t 423 kg/hab.	8 965 t 50 kg/hab.	1 724 t 10 kg/hab.	6 279 t 35 kg/hab.	689 t 4 kg/hab.	40 kg/hab. ramené aux habitants de la CASA

Le ratio de production par habitant est calculé sur la population municipale 2020, conformément à la matrice des coûts validée par l'ADEME, donc sur les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Cela explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

EVOLUTION DU GISEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2022-2023

- Concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), nous constatons une diminution de 3,58 % soit – 2 837 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de -1,3% pour les emballages (biflux et carton) soit une réduction de 138 t. La crise économique est probablement un facteur important qui induit une réduction de la consommation.
- Les collectes sélectives du verre augmentent très faiblement 0,3 % soit 17 tonnes en plus. Cela constitue néanmoins une tendance positive pour un geste de tri des déchets recyclables.
- Diminution des tonnages de végétaux de 13,5 % soit – 3 462 t malgré l'extension de l'expérimentation des collectes en porte à porte sur 4 communes du littoral. Un climat plus sec et des problématiques de restriction d'eau ont probablement contribué à cette diminution des tonnages. De plus des solutions privées, plus intéressantes que les déchetteries communautaires pour les professionnels sur le territoire de la CASA, favorisent cette baisse.
- Le tonnage des encombrants et dépôts sauvages collectés et non triables apportés en déchetteries (CSR) diminuent de 12,8 % soit -1 568 tonnes de moins.
- Diminution des gravats propres de 1,6 % soit -169 tonnes, et également de façon plus forte encore des gravats sales et plâtre de 21,3% soit -2 342 tonnes. Cette baisse est certainement liée à la grille tarifaire mise en place par UNIVALOM qui incite les usagers à trier leurs gravats. Il est à noter la mise en place par UNIVALOM d'une nouvelle filière de tri du plâtre à la déchetterie d'Antibes à titre expérimental.
- Le tonnage collecté en déchetterie « autres » augmente globalement de 2,4% avec 275 tonnes en plus. Cela est lié à l'augmentation du tri des DEA principalement issue des collectes en porte à porte d'encombrants.
- Concernant les textiles linges et chaussures (TLC) la collecte augmente de 0,05 % avec 300 kg en plus ce qui n'est pas significatif.

EVOLUTION DES TONNAGES 2022- 2023

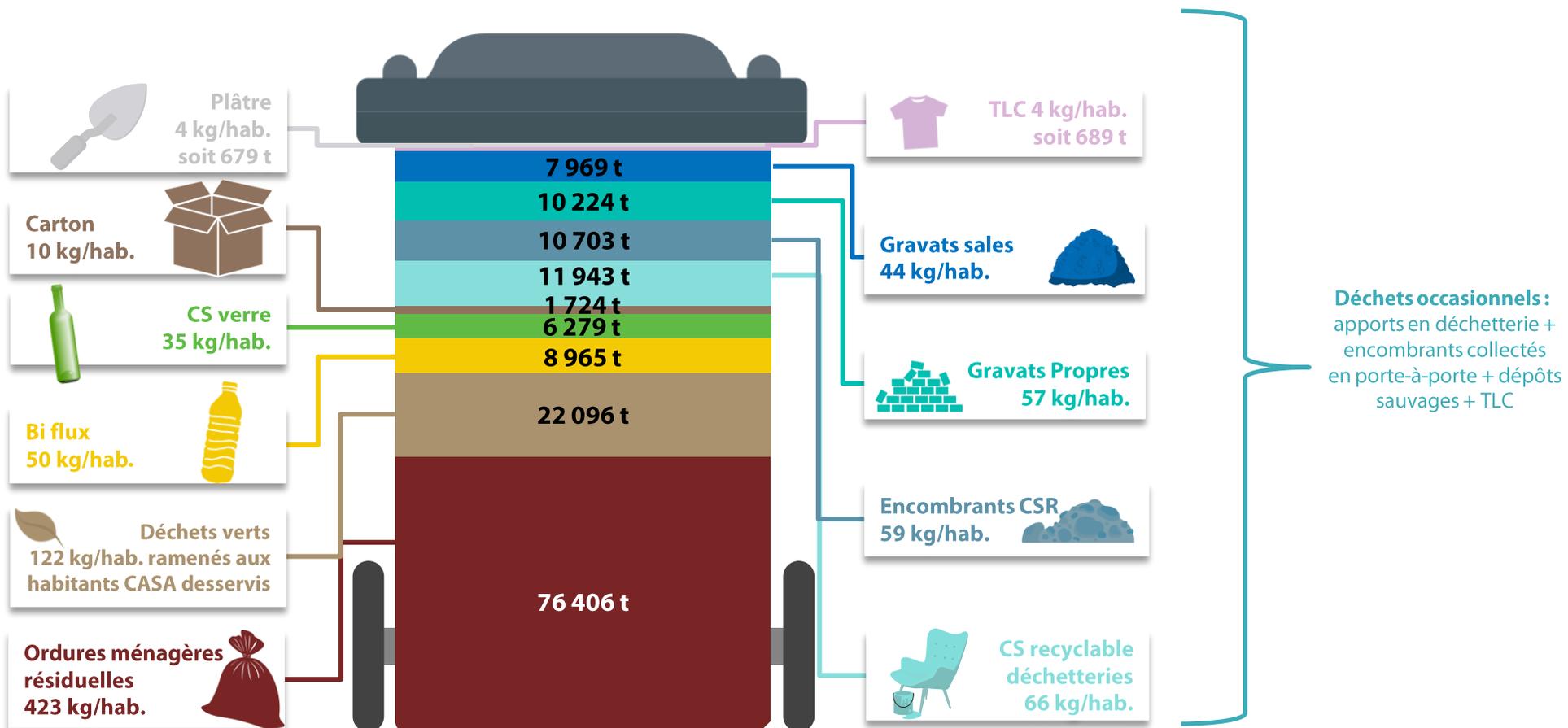


* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN 2023



Production 872 kg/hab.



Répartition type des déchets générés par habitant de la CASA

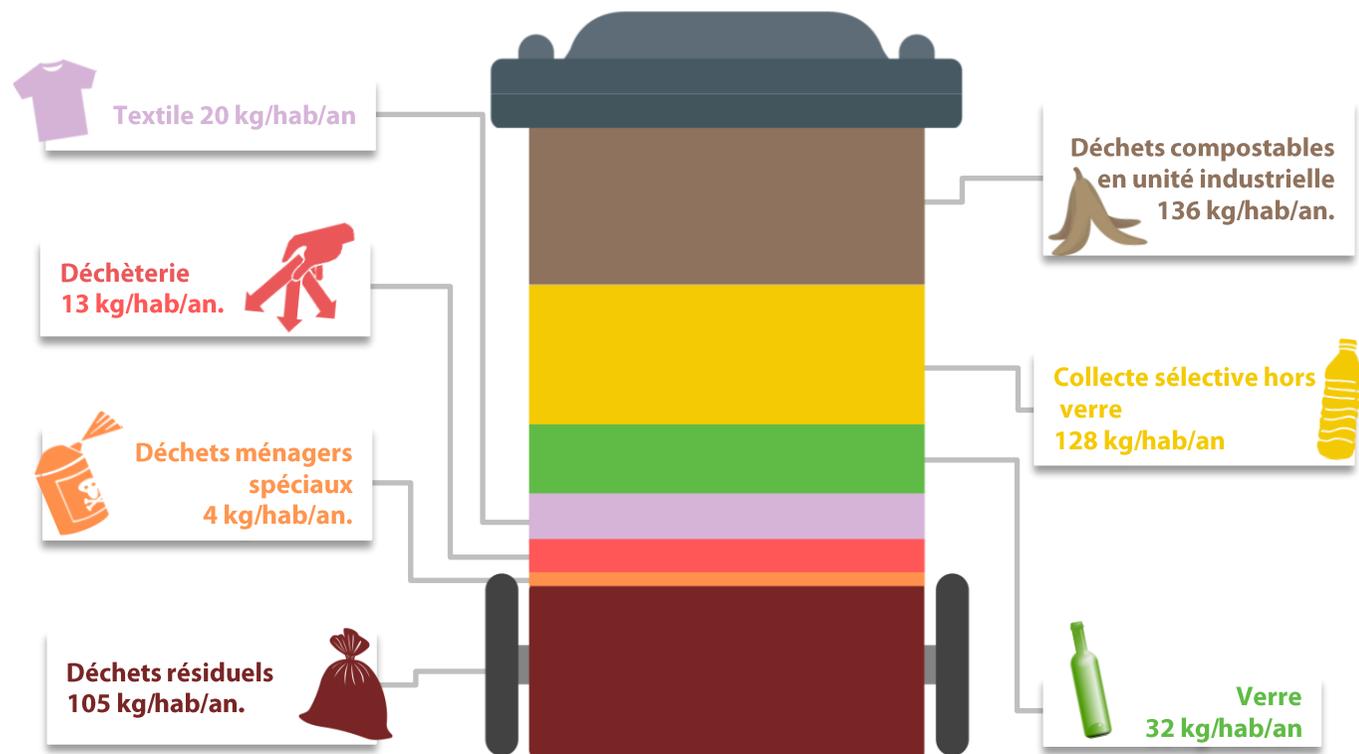


DÉTAIL DE LA COMPOSITION DE LA POUBELLE ISSUE DES CARACTÉRISATIONS 2022

76 %**De déchets recyclables dans les ordures ménagères**

Les quantités des OMR étaient de 438 kg/hab/an.

Ces quantités pourraient passer à 105 kg/hab/an si le tri des déchets recyclables et compostables était pleinement réalisé.

438 kg/hab/an d'OMR en 2022

Composition des ordures ménagères résiduelles, issue des caractérisations menées en octobre 2021 et juillet 2022

COMPARATIF DES GISEMENTS

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA aux différentes échelles locales, régionales et nationales.

Matières	CASA (données 2023)	UNIVALOM (données 2022)	Alpes Maritimes* (données 2021)	Valeur régionale* (données 2021)	Valeur nationale* (données 2020)
Ordures ménagères résiduelles	423	431	374	363	249
CS recyclables bi flux	60	53	47	40	50
	(bi flux +cartons)				
Verre	35	31	26	26	32
Déchetteries et autres	354	391	254	300	189
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	872	906	701	729	520

* Dernières données disponibles Source ORDEEC

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale n-3. La population municipale prend en compte uniquement les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Ceci explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

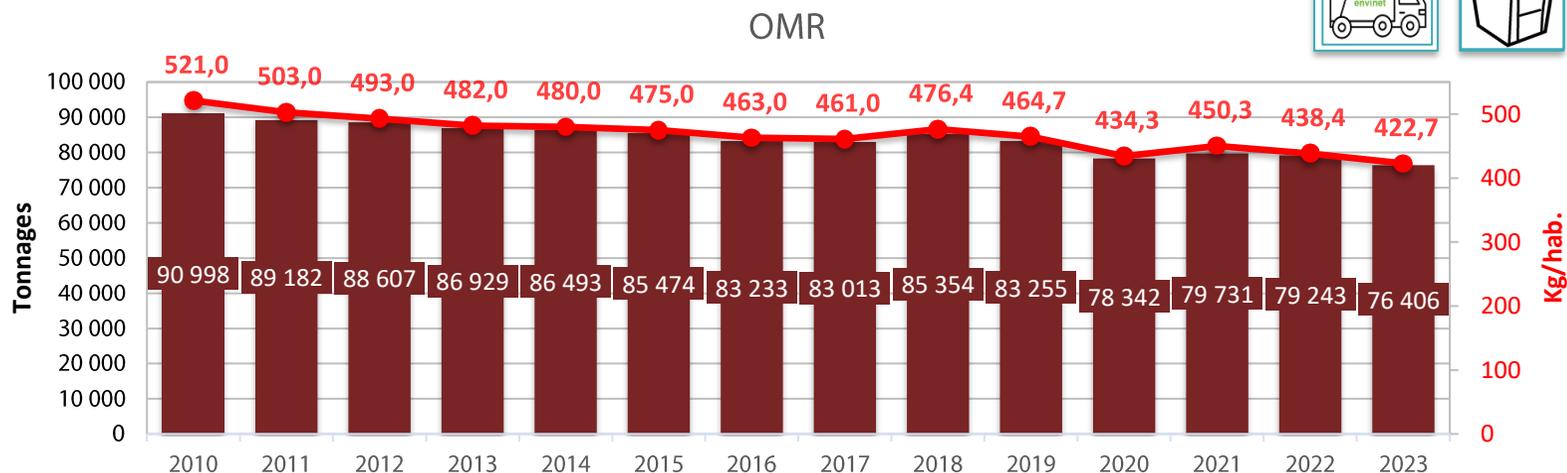
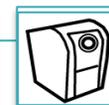
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

76 406

tonnes en 2023

Soit -3,58% entre
2022 et 2023**422,7**

kg/hab. en 2023

Soit -15,7
kg/hab entre 2022
et 2023

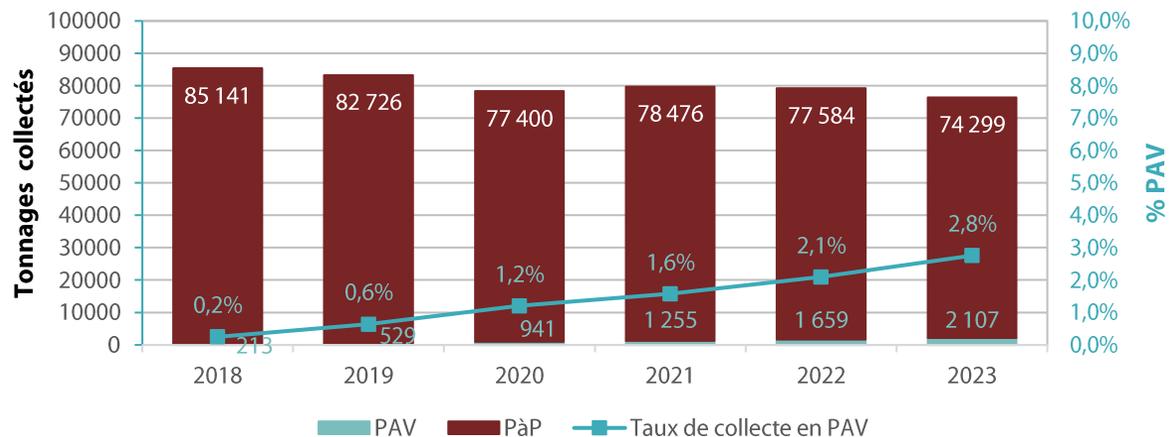
Rappel 2020/2021 => Crise sanitaire

Par rapport à 2010, on constate une diminution de 16 % des tonnages d'OMR.

Cette baisse est régulière et constante depuis plusieurs années et elle devra se poursuivre afin de sortir des OMR les déchets pouvant être valorisés.

Cette collecte est très majoritairement réalisée en porte à porte (97,2% des tonnages) mais la part collectée en PAV est en augmentation régulière.

REPARTITIONS DES COLLECTES D'OMR



COLLECTE DU BI FLUX - EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES

8 965

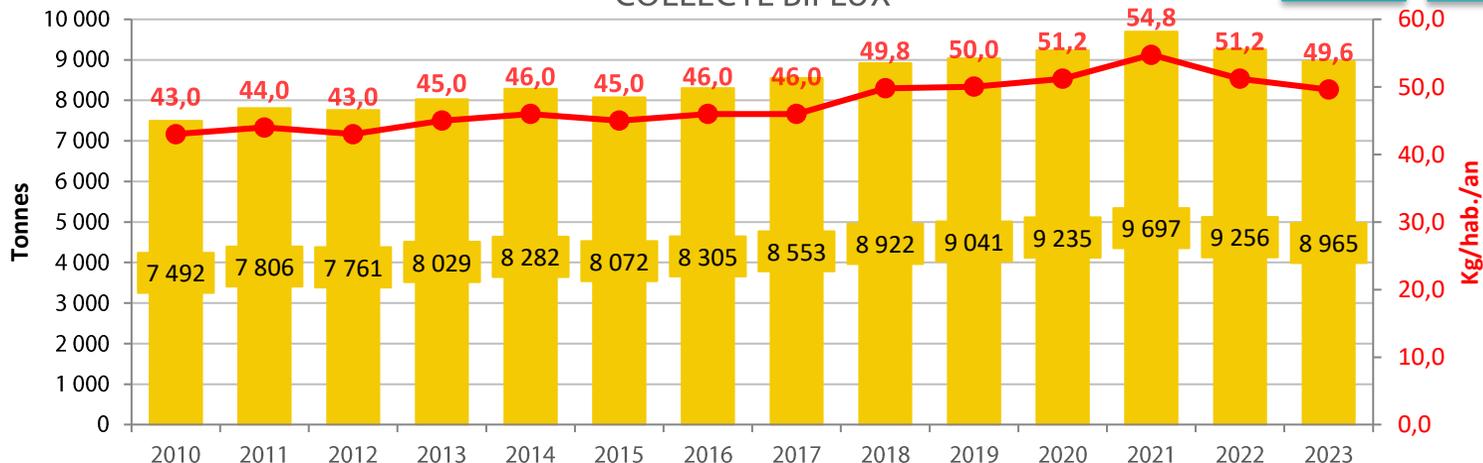
tonnes en 2023

**Soit -3,1 % entre
2022 et 2023****49,6**

kg/hab. en 2023

**Soit -1,6 kg/hab.
entre 2022 et 2023**

COLLECTE BIFLUX



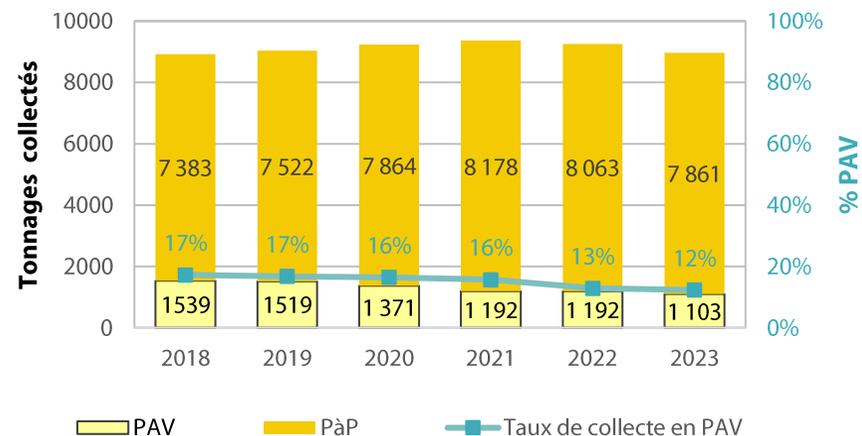
En 2023 on constate une baisse de 291 tonnes de bi flux.

Cette baisse relativement importante est certainement liée à la crise sanitaire avec une baisse de la consommation mais surtout à la diminution importante de déchets en papier qui représente la part la plus lourde des déchets recyclables (dématisation, diminution de la publicité au format papier et instauration du « OUI PUB » sur le territoire CASA).

Il reste encore près de 128 kg/habitant d'emballages dans les ordures ménagères.

La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (88%) et le reste en point d'apport volontaire (12%).

REPARTITIONS DES COLLECTES DE BIFLUX





ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES

Le gisement de biflux est traité au centre de tri PAPREC à Cannes/Mandelieu.

Les déchets recyclables, une fois déversés au sol, font l'objet d'un premier contrôle visuel pour retirer les déchets indésirables les plus volumineux (sacs noirs, objets en plastique ou métalliques...). C'est ce qu'on appelle « **les déclassements** ».

Les déchets sont alors rechargés dans la chaîne de tri et font l'objet d'un tri mécanique afin d'éliminer le maximum d'indésirables. C'est ce qu'on appelle « **les refus** ». Un contrôle en bout de chaîne par des opérateurs est également réalisé pour affiner le tri.

Afin de déterminer le taux moyen d'objets non recyclables dans la chaîne de tri, des échantillonnages sont faits suivant un planning défini préalablement et le taux de refus est ainsi calculé à l'année et appliqué aux tonnages entrants au centre de tri.

Les différentes matières valorisables, une fois séparées, sont compactées en balles afin de les expédier chez les repreneurs et permettre leur recyclage.

Les déchets non conformes (déclassements et refus = matières non recyclables par cette filière emballages ménagers journaux magazines) font l'objet de rechargements et de traitements refaturés à la CASA.

Outre l'aspect financier, ces déchets indésirables peuvent constituer des risques pour les opérateurs ainsi que pour les équipements (explosions liées à des batteries, dégradation des machines, ...) et conduire à des arrêts techniques du centre de tri.

Je trie mes déchets

Les emballages ménagers,
journaux, magazines

EN VRAC
OU SAC
TRANSPARENT
PAS DE
SAC NOIR



Consigne : Emballages en vrac, non imbriqués, bien vidés.

Refus : Si le bac contient un sac noir ou trop d'erreurs de tri il ne sera pas collecté.

+ d'infos

https://liens.agglo-casa.fr/bien_trier_ses_dechets

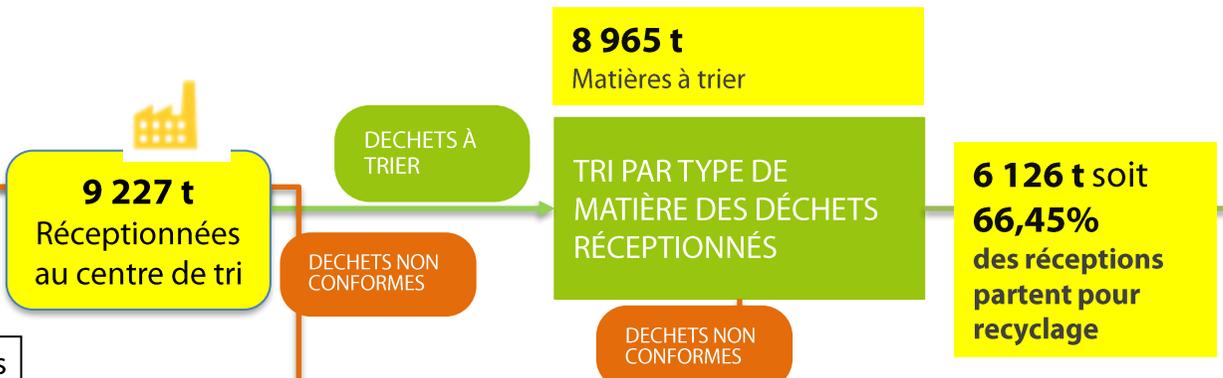




ZOOM : ANALYSES ET IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Collecte des emballages journaux magazines



MISE EN BALLES PAR MATIÈRE POUR RECYCLAGE

DÉCLASSEMENTS DE BENNES APRÈS DÉCHARGEMENT DE DÉCHETS VISIBLEMENT NON CONFORMES



262 t déclassées soit 2,84% => coût de traitement 41 630,97€ TTC



RECHARGEMENT ET ÉVACUATION DES MATIÈRES NON RECYCLABLES ET VALORISATION EN CSR

ANALYSE DE LA QUALITÉ DES COLLECTES PAR CARACTÉRISATION D'ÉCHANTILLONS DE DÉCHETS => DÉTERMINATION DU TAUX DE REFUS

Matière	Poids brut	Taux de refus	Poids net	Taux de refus
ACIER	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
ALU	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
PETIT A	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
JRM	4,23 kg	2,41%	4,15 kg	2,44%
EMR	2,04 kg	0,47%	2,02 kg	0,47%
E.L.A	2,04 kg	0,47%	2,02 kg	0,47%
PET CL	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
PET CO	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
PEHD P	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
FILMS	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
POTS ET BARQUETTES	10,33 kg	0,00%	10,33 kg	0,00%
VERRE	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
REFUS	39,15 kg	31,67%	0,00 kg	0,00%
REFUS FINES	3,78 kg	3,78%	0,00 kg	0,00%
Poids total	178,53 kg		178,53 kg	



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES

155 888,03€ TTC de déclassement + pénalités de dépassement des 25% de refus en 2023

Soit une augmentation des coûts de 72 243,42 € entre 2022 et 2023

662 bennes soit **262 t** déclassées en 2023

- 14% de tonnes déclassées entre 2022 et 2023

31,67% de taux de refus soit **2 839 t** déclassées en 2023

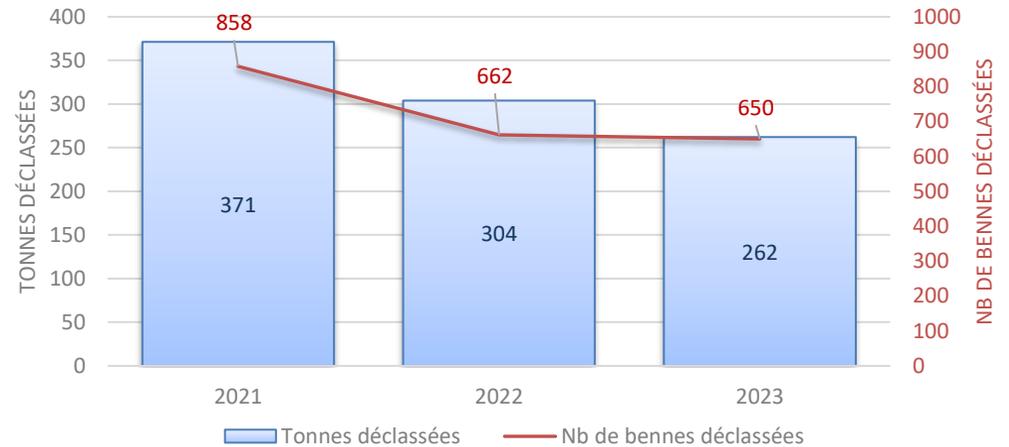
+ 4,37% entre 2022 et 2023

La diminution des tonnages déclassés est le fruit du travail de sensibilisation des agents de collecte et des actions menées sur des principaux points de collecte non conformes identifiés (copropriétés, professionnels...)

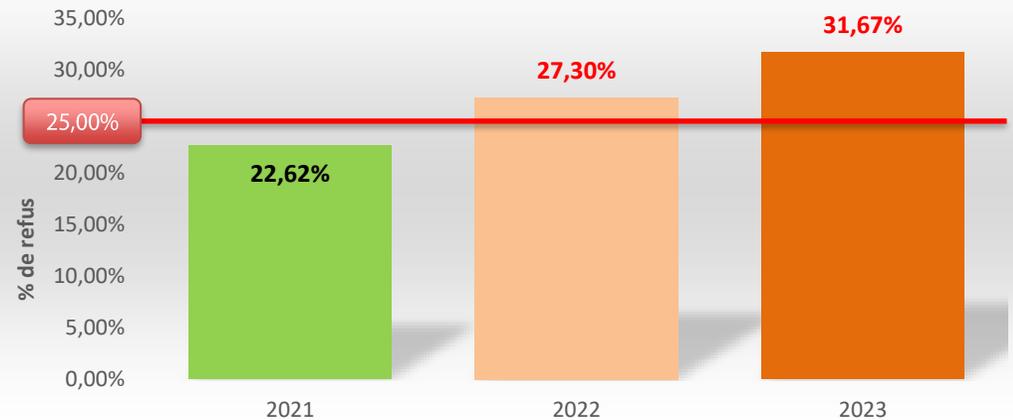
La qualité des bacs collectés continue à se dégrader. Des actions de communication ont été menées afin de sensibiliser les usagers notamment à la problématique des sacs noirs ou opaques présents dans le tri.

Globalement plus de 33% des déchets collectés en emballages ménagers ne sont pas des matières pouvant être recyclées. Ces 3 101 tonnes de déchets non conformes constituent une charge conséquente de collecte, de transport, de tri et d'encombrement du centre de tri PAPREC. Le coût direct, payé par la CASA, est conséquent : **155 888,03€ TTC**. Les actions de sensibilisation et de compréhension des gestes de tri doivent se poursuivre afin de réduire les refus de tri.

Analyse des déclassements au centre de tri



Suivi des taux de refus



Au-dessus de 25% de refus, des pénalités financières sont appliquées à la CASA.



ZOOM SUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DE CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'ANTIBES

La collecte des cartons a débuté le 3/07/2023 sur un circuit défini du centre-ville d'Antibes, tous les jours de la semaine, du 01/07 au 31/10.

Cette collecte a été faite par une entreprise d'insertion, AVIE, dans le cadre d'un marché public.

De novembre à décembre la collecte a été maintenue mais avec une réduction de fréquence et des collectes les mardis, jeudis et samedis.

EXPÉRIMENTATION 2023

COLLECTE DES CARTONS

DU 3 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023,
DANS LE CENTRE-VILLE D'ANTIBES
ET LE VIEIL ANTIBES

TOUS LES JOURS
Y COMPRIS
DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS



CONSIGNES

Collecte uniquement des cartons pliés et sans déchet indésirable

VOS CARTONS NE SERONT PAS COLLECTÉS SI :



Carton non plié



Présence de polystyrène et/ou chips de polystyrène



Film plastique



Collier de serrage



Cagette en bois ou en plastique

SECTEUR

Un circuit de collecte a été établi avec des points de collecte en porte à porte de commerçants ainsi que des points fixes. Ces points fixes permettent d'étendre aux autres commerçants de la zone cette collecte en apportant les cartons aux horaires programmés.



JOURS DE COLLECTE

Collecte tous les jours jusqu'au 30 septembre, puis du lundi au samedi du 1^{er} octobre au 31 octobre 2023.
Entre 10h et 15h selon les voies.

Plus d'informations sur :
agglo-SOPHIAANTIPOLIS.fr
avec ce QR Code

ou par téléphone du lundi au vendredi au 04 92 19 75 00



DÉCHÈTERIES

Pour les grosses productions, les **déchèteries communautaires** sont à votre disposition.
Plus d'info sur univalom.fr rubrique **déchèteries**

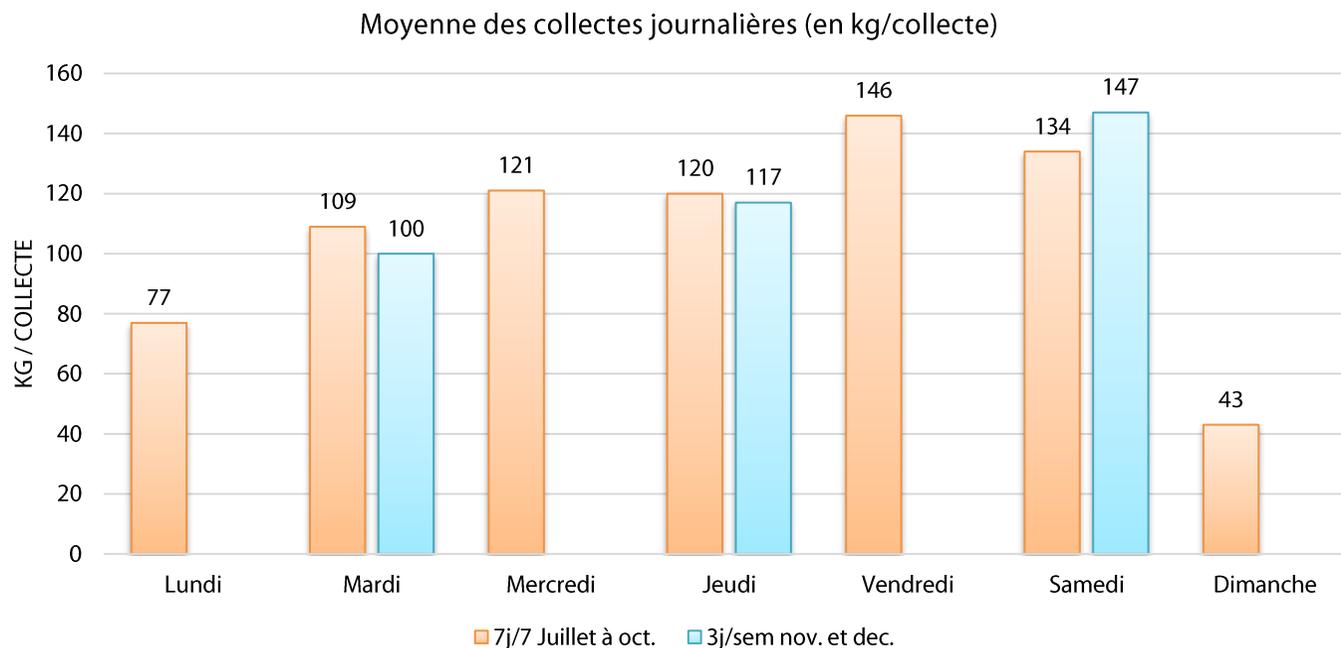


DEN 20 09 2023



ZOOM SUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DE CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'ANTIBES

22,06 tonnes
collectées de juillet à
décembre 2023



Le tonnage collecté en juillet est de 2,2 t et en août de 3,8 tonnes soit 6 tonnes sur les deux premiers mois. Ce tonnage correspond approximativement à 420 m³ de cartons qui ont été valorisés.

Une centaine d'établissements utilisent le service de collecte.

Les consignes de présentation sont bien assimilées et la qualité du gisement très bonne.

Il est constaté une amélioration notable de la salubrité des points de collecte, moins saturés, et des colonnes d'apport volontaire du périmètre moins souvent bouchées.

Au regard de ces constats, il a été décidé de poursuivre cette collecte en 2024 en lançant un nouveau marché d'insertion.

COLLECTE DU VERRE

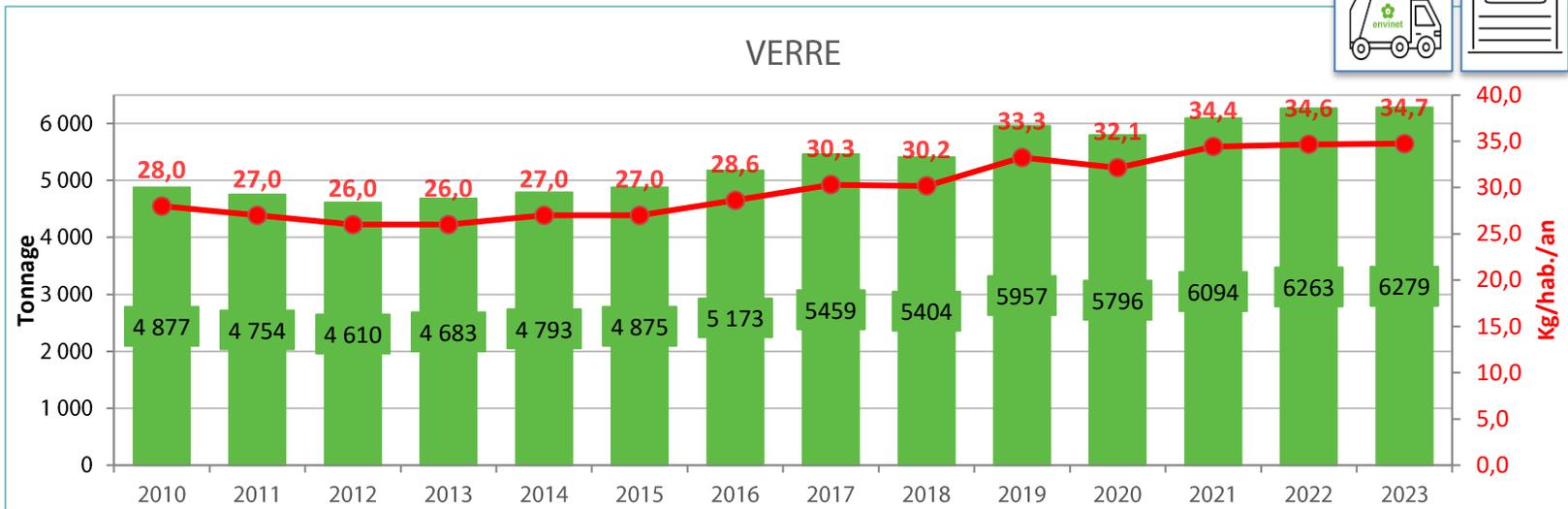
6 279

tonnes en 2023

Soit +0,26% entre
2022 et 2023

34,7

kg/hab. en 2023

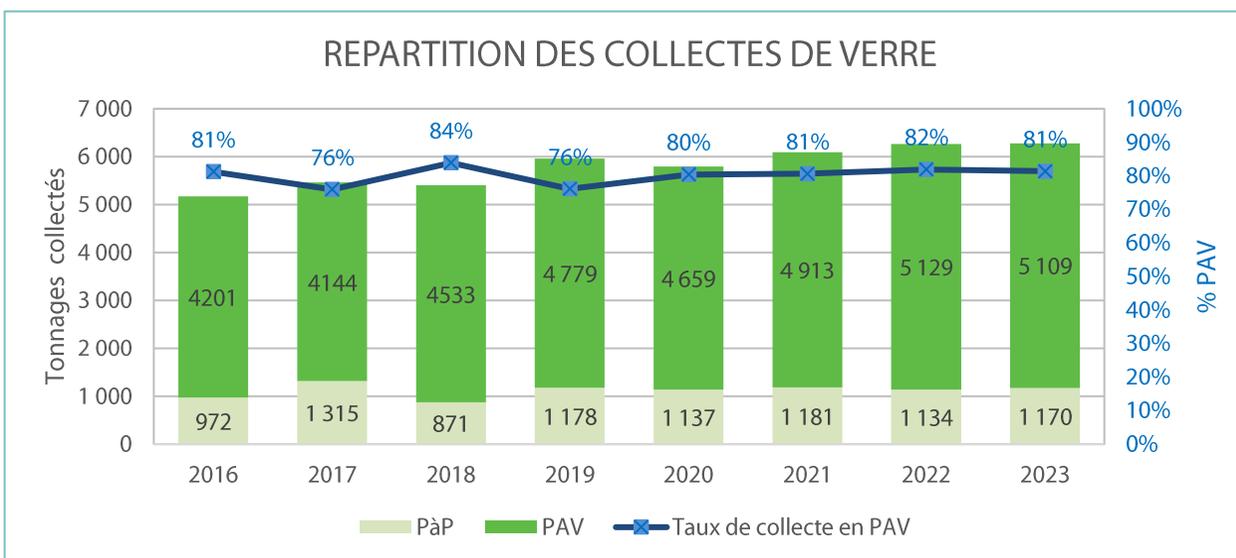
Soit +0,1 kg/hab.
entre 2022 et 2023

Les performances de collecte du verre sont correctes puisque la moyenne au niveau régional/national se situe davantage entre 25 et 32 kg/hab.

Toutefois trop de verre se retrouve encore dans les OMR (l'équivalent de 32 kg/hab./an), et des efforts sont encore à fournir.

La CASA reverse 5 € par tonne collectée de verre à la ligue contre le cancer.

Pour 2023, 31 395 € ont ainsi été versés.



ZOOM SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE DU VERRE CLIINK

60

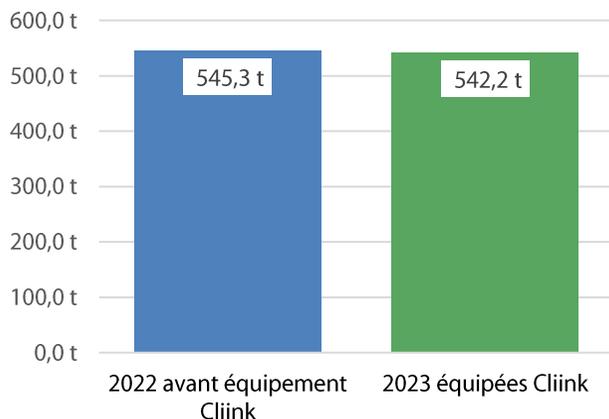
PAV équipés Cliiink
le 01/07/2023 sur 4
communes

Cliiink est un dispositif incitatif de collecte du verre en PAV permettant d'acquérir des points échangeables contre des réductions chez des commerçants partenaires. L'objectif étant d'augmenter les tonnages collectés en verre tout en dynamisant les commerces de proximité.

60 bornes ont été équipées d'un boîtier connecté sur l'orifice d'ouverture du PAV. Pour les PAV aériens disposants de deux orifices, seul l'un des deux est équipé. Les 4 communes concernées sont Antibes, Biot, Villeneuve-Loubet et Vallauris. Une cartographie des bornes est disponible sur les sites internet de la CASA et de Cliiink.

Les analyses ont été menées du 1 juillet au 31 décembre

Evolution des tonnages collectés sur les bornes équipées CLIINK



Taux d'évolution des tonnages en 2023

Tous PAV CASA	-0,38%
PAV équipés Cliiink	-0,57%

49 partenaires

82 offres commerciales

17,6% les dépôts faits sur les équipements Cliiink sont connectés à l'application pour collecter les points, les autres 82,4 % n'utilisent pas le dispositif.

Le tri récompensé !
Cliiink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?

- 1 S'INSCRIRE**
Je télécharge l'application Cliiink® et je m'inscris.
- 2**
Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.
- 3**
Chaque dépôt = 1 point. Les points sont crédités d'ici 24 à 48h.
- 4**
Je convertis mes points en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliiink®
Téléchargez dans l'App Store ou sur Google Play.

ou demandez une carte Cliiink® aux points de distribution :
https://liens.agglo-casa.fr/envinet_infos_cliink

Plus d'infos : agglo-sophiaantipolis.fr ou cliink.com

Le système Cliiink est mis en place depuis le 1^{er} juillet 2023. Une communication a été réalisée au lancement de l'opération et des affiches mises en place sur les PAV aériens afin d'expliquer le fonctionnement.

Malgré cela, il y a peu d'utilisation du dispositif et l'offre est peu attractive. L'évolution des tonnages collectés sur ces bornes est inférieure à l'évolution de l'ensemble du parc de PAV.

Le point sera fait en 2024 après une durée plus longue de fonctionnement.

COLLECTE DES VÉGÉTAUX ET DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE

22 099

tonnes en 2023

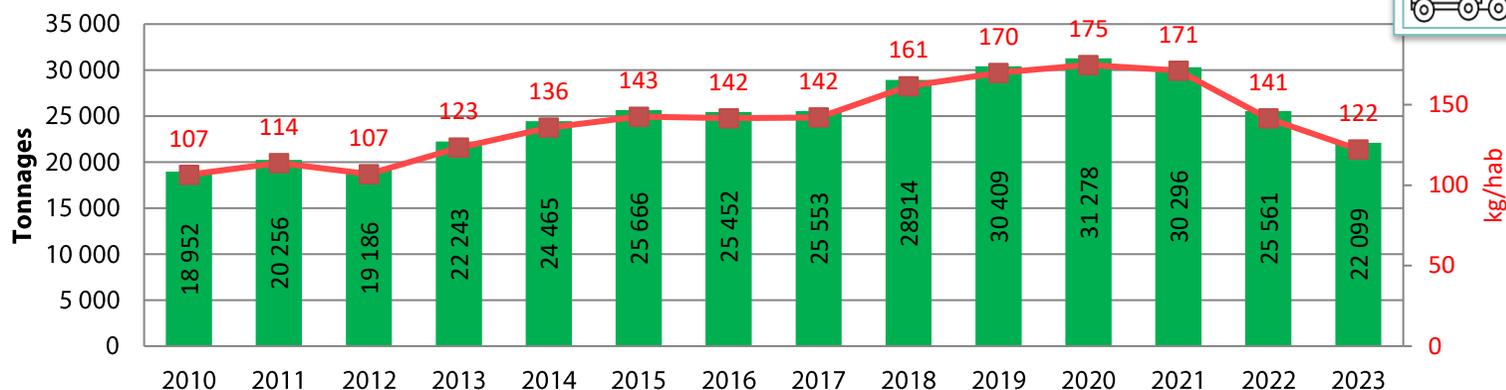
Soit -13,5% entre
2022 et 2023

122

kg/hab. en 2023

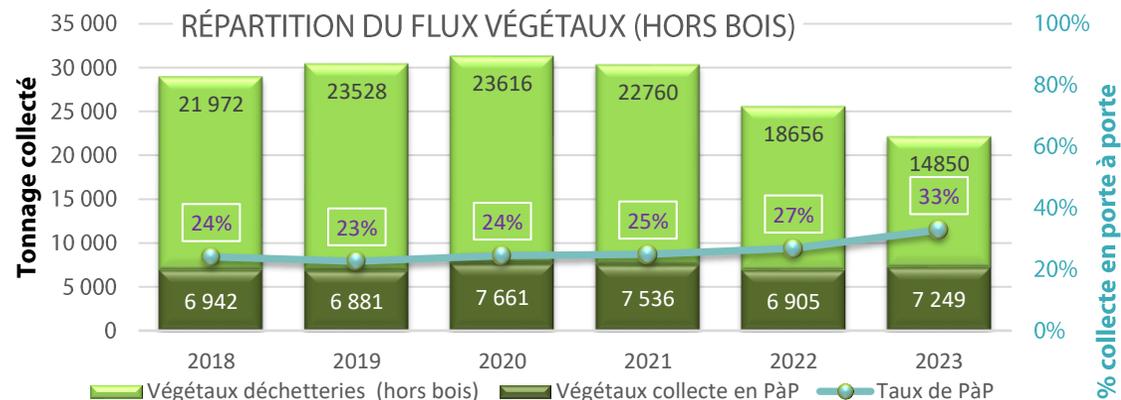
Soit -19 kg/hab
entre 2022 et 2023

EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



Les végétaux collectés en porte à porte ou en déchetterie sont pour partie réceptionnés au niveau du quai de transfert de Villeneuve Loubet où ils sont préalablement broyés. Ils sont par la suite envoyés principalement sur les plateformes de compostage de Fréjus et parfois de Tarascon. Le compost obtenu est certifié selon la norme NFU 44-051. Il est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol. Il peut être utilisé en agriculture biologique.

Depuis 2017, 100% des végétaux sont compostés.



En 2023, **diminution** de 3 462 tonnes de végétaux **soit -13,5 %** comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA (hors bois). Cette baisse est de 20,4 % pour les seuls apports en déchetterie.

L'ouverture de sites de réception de végétaux privés aux conditions tarifaires et d'accueil attractives ont permis le détournement de déchets de professionnels qui ne sont plus pris en charge par le service public. La sécheresse a également contribué à cette baisse globale. De manière générale, il convient de poursuivre les actions pour limiter ces quantités de végétaux en favorisant les actions de compostage, de broyage ou de paillage et pour inciter également les professionnels des espaces verts, à proposer aux usagers des solutions de réemploi des végétaux broyés sur site.

En revanche les collectes en porte à porte augmentent de 5%. Ceci est lié à l'extension des collectes sur les communes de Biot et Antibes en 2023.

ZOOM EXPÉRIMENTATION COLLECTE DES VÉGÉTAUX EN PORTE À PORTE - SECTEUR LITTORAL

551,65

tonnes en 2023 collectées en PàP sur la zone expérimentale

Afin de réduire les tonnages de végétaux collectés en OMr et diminuer le recours au brûlage dans les jardins, une expérimentation de collecte en porte à porte a débuté en 2022 sur plusieurs quartiers de 4 communes du littoral (Biot, Valbonne, Vallauris et Antibes).

Phase 1 du 21/12/2022 au 20/06/2023

=> 1356 foyers éligibles font partie de cette première expérimentation.

- Biot : Vallée verte et Bois fleuri (340 foyers)
- Antibes : Super Antibes (496 foyers)
- Valbonne : Bel Air et L'Île verte (180 foyers)
- Vallauris : Super Cannes (340 foyers)

Phase 2 extension des collectes le 21/06/2023

Sur Biot Les Clausonnes /Le Plan et les Soulières (+ 655 foyers éligibles) et sur Antibes ouest (+ 1013 foyers éligibles)

=> Soit un total de 3 024 foyers éligibles

Indicateurs :

- 3 BOM + 2 mini BOM mobilisées chaque semaine de collecte
- 1411 foyers équipés de bacs
- Taux d'équipement de 46,7%
- 2343 bacs livrés (en 2022 et 2023)
- 23 foyers équipés de sacs

Une cartographie des secteurs concernés a été mise en ligne sur le site internet de La CASA. https://liens.agglo-casa.fr/gerer_ses_dechets

Les foyers éligibles pour cette expérimentation ont été informés grâce à la distribution d'un flyer explicatif dans les boîtes aux lettres. Ils ont été invités à demander des bacs (ou sacs pour les cas particuliers) au moyen d'un formulaire dédié.

La CASA, avec l'aide d'Univalom a mis à disposition gratuitement les contenants de collecte qui ont été livrés à domicile.

- La dotation en bacs est de 2 containers 340 litres par foyer au maximum
- La limite de présentation par collecte est de 2 bacs ou 6 sacs en papier maximum.
- Le vrac et les fagots sont interdits.

Les collectes sont hebdomadaires d'avril à octobre et bi mensuelles de novembre à mars.

CONSIGNES

Végétaux issus d'élagages, de tailles, de tontes et de petits branchages

VOS VÉGÉTAUX NE SERONT PAS COLLECTÉS SI :

- Votre bac est trop tassé ou trop lourd ou débordant
- Le volume de végétaux présenté est supérieur à 2 bacs de 340 litres ou 6 sacs biodégradables
- Les contenants (sacs en plastique, poubelles rondes...), le vrac et les fagots sont strictement interdits
- Les végétaux sont sortis en dehors des jours et heures de collecte
- Votre bac présente des déchets indésirables (plastiques, pots, souches, troncs...)

MODALITÉS DE PRÉSENTATION

- Dans des contenants fournis gratuitement par la CASA : 2 bacs de 340 litres par foyer
- Dans des sacs biodégradables fournis gratuitement par la CASA, uniquement pour les foyers ne pouvant pas être équipés en contenants.

JOUR DE COLLECTE

LE MERCREDI SOIR

ANTIBES - Super Antibes & Valbosquet

LE JEUDI MATIN

BIOT - Bois Fleuri & Vallée Verte
VALBONNE - Île Verte & Bel Air
VALLAURIS - Super Cannes

Merci de rentrer vos bacs après chaque collecte

Collectes toutes les semaines d'avril à octobre, puis semaines impaires de novembre à mars
Cette collecte de végétaux remplace la collecte habituelle (ordures ménagères)

DÉCHÈTERIES / COMPOSTAGE

Pour les grosses productions, les déchèteries communautaires sont à votre disposition.

Afin de renforcer la dynamique de réduction à la source et valoriser vos préparations et restes de repas, UNIVALOM propose également des composteurs gratuits.

Plus d'info sur univalom.fr rubrique **déchèteries et compostage**

DEN 29-04-2022

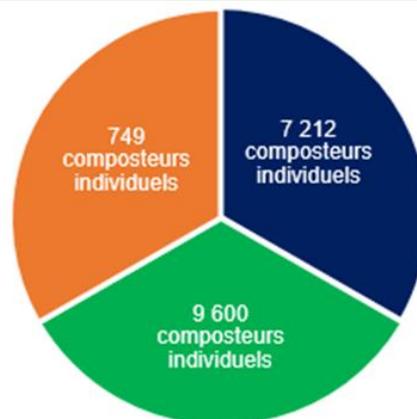
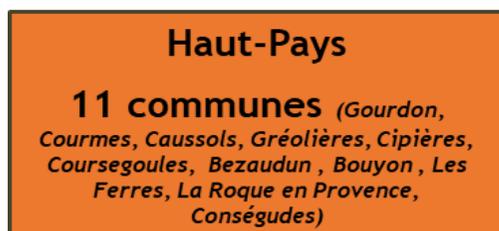
ZOOM SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS



La CASA a mené en 2023 une étude dans la perspective de la mise en place au 1er janvier 2024 du tri à la source des biodéchets, conformément à la loi AGEC. Ainsi, sur l'ensemble du territoire le scénario retenu est le déploiement du compostage individuel et du compostage partagé. Cette action, portée par le syndicat de traitement UNIVALOM, consistera à :

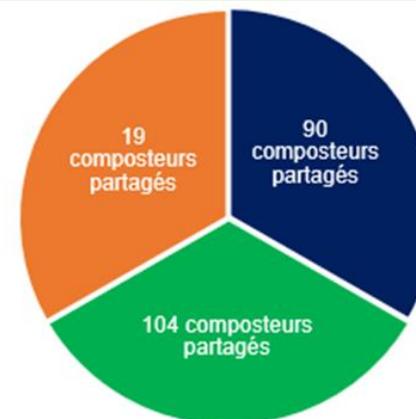
=> Equiper les maisons avec jardin de composteurs individuels (**17 561 composteurs à distribuer**).

=> Installer des sites de compostage partagé en pied d'immeubles, dans les écoles ou dans des espaces publics adaptés afin de desservir le reste de la population (**213 sites partagés à installer**).



Nombre de composteurs individuels à distribuer par UNIVALOM (2024-2026)

17 561 composteurs individuels à distribuer



Nombre de sites partagés à installer par UNIVALOM (2024-2026)

213 sites partagés à installer

ZOOM SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS



**Depuis le début 2024
1 151 foyers dotés**

**Objectif global CASA
sur 6 ans :**

**17 561 composteurs
individuels**

**Soit environ 3 000
composteurs par an**



Compostage individuel prévisionnel 2024 :

- Boitage octobre Haut pays
- Boitage novembre Moyen pays
- Poursuite des stands sur les Communes lors d'évènements
- Reprise des distributions à la déchèterie de Roquefort

Compostage collectif résidences 2024

- Déploiement et renforcement sensibilisation et information dès septembre auprès des copropriétés et syndic gestionnaires

Point essentiel :

Maintenir une communication de proximité à différentes échelles

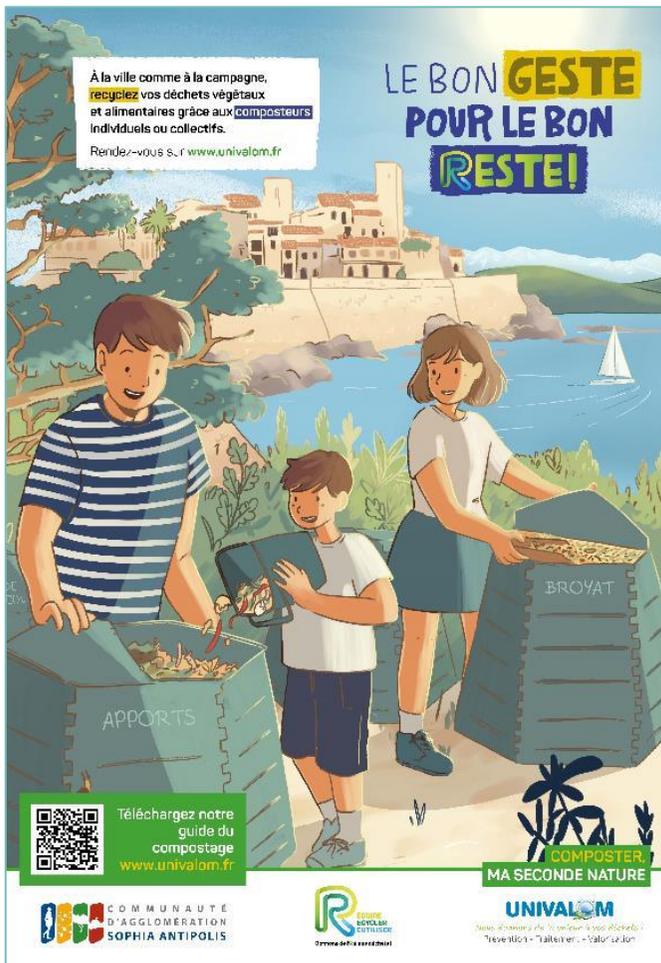
ZOOM SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS

Bilan des déploiements sur les communes de la CASA : 136 sites en juin 2024

Communes	Composteurs dans les établissements scolaires	Composteurs dans les résidences privées	Composteurs accessibles à tout public
ANTIBES	11	32	6
BEZAUDUN-LES-ALPES	NC		
BIOT	5	8	3
BOUYON	1		
CAUSSOLS			
CHATEAUNEUF-GRASSE	1	1	
CIPIERES			1
CONSEGUDES	1		1
COURMES	NC		
COURSEGOULES	1	1	
GOURDON			1
GREOLIERES	1		2
LA COLLE-SUR-LOUP	2		
LA ROQUE-EN-PROVENCE			1
LE BAR-SUR-LOUP			1
LE ROURET	2	1	1
LES FERRES	NC		
OPIO	1		
ROQUEFORT-LES-PINS	2		
SAINT-PAUL-DE-VENCE	2		1
TOURRETTES-SUR-LOUP	1	1	
VALBONNE	8	14	4
VALLAURIS	2	2	1
VILLENEUVE-LOUBET	7	5	



Point essentiel :
Développer l'offre de composteurs publics accessibles à tous



Déploiement prévisionnel 2024 :

- Antibes :** + 16 sites en attente en résidence
+ 1 site public (jardin Pauline)
- Biot :** + 2 sites publics
- Villeneuve-Loubet :** + 5 sites dont 3 ouverts à tous
- Bar-sur-Loup :** + 1 site école
- Roquefort-Les Pins :** + 2 sites dont 1 ouvert à tous
- Vallauris :** + 2 en résidence
- La Colle-sur-Loup :** +1 résidence

Point essentiel :

Visibilité et accessibilité des sites pour les administrés



Compostage partagé



Site partagé type



Nouveau module site public déployé

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

36 628

Interventions en
2023

Soit **+23,9 %** entre
2022 et 2023

19 567

Interventions sur
rendez vous

Soit **+0,5%**

17 061

Interventions sur
dépôts sauvages

Soit **+72,4 %**

6 244

Tonnes collectées

soit **- 8,2 %**

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants,

tous déchets qui pour des raisons de poids, de nature, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

- Biens d'équipements ménagers, électroménager, mobilier, matelas, sommiers, objets de décoration, ustensiles de cuisine,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes.

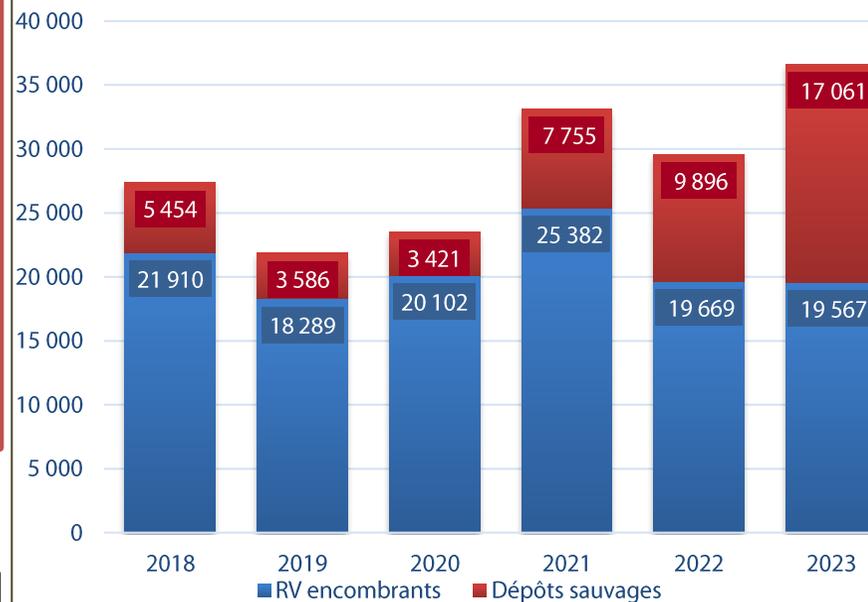
Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Déchets Dangereux Spécifiques : pots de peinture, bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Gravats,
- amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU).

La collecte des encombrants est réalisée gratuitement, par les équipes d'Envinet, sur prise de rendez-vous auprès des particuliers et l'intermédiaire des syndicats pour l'habitat collectif.

Les dépôts sauvages sont ramassés dans le cadre de ces collectes après signalements internes ou externes.

EVOLUTION DES ENREGISTREMENTS DES DEMANDES D'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES



2 127 interventions ont été faites sans qu'aucun encombrant ne soit présenté.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

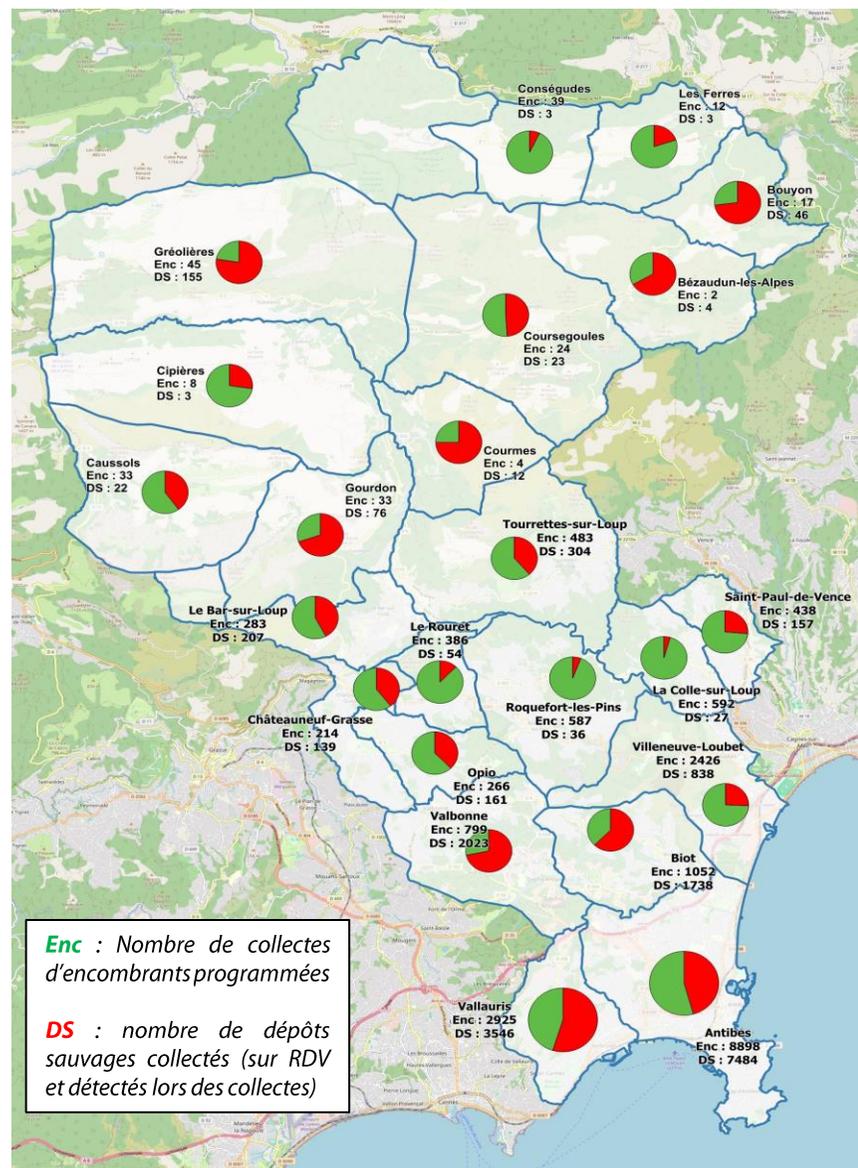
RÉPARTITION DES COLLECTES D'ENCOMBRANTS ET DE DÉPÔTS SAUVAGES PAR COMMUNE EN 2023

Il est important de rappeler que **seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques**. Des dépôts sauvages sont résorbés directement et sans enregistrement par les équipages de collecte des ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.

L'évolution conséquente, en 2023, du nombre de dépôts sauvages est liée au fait que les enregistrements, par les équipes de collecte, ont été plus rigoureux.

Des actions de sensibilisation et de communication sur les réseaux sociaux ont été menées pour diminuer le nombre de dépôts sauvages et rappeler les modalités d'évacuation comme : apport en déchetterie, prise de rendez-vous, apport vers les metteurs sur le marché (filières REP), connaissance des sites de traitement privés et de réemploi...

La dématérialisation des signalements d'événements et de dépôts sauvages, directement par les équipages de collecte, permet également une meilleure traçabilité des interventions.



ZOOM COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

Les encombrants collectés par la CASA sont majoritairement amenés sur deux sites gérés par l'entreprise RUVALOR et situés sur les communes de Biot et de Bar sur Loup. Ils sont triés par matière afin d'être valorisés.

À l'issue de ce tri, les déchets non triables restants (67%) sont acheminés au centre de tri Val Azur à Nice et sont transformés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) qui sont utilisés comme combustibles dans certaines industries de type cimenteries.

En 2023 la collecte réalisée par la CASA est de 6 243,88 tonnes contre 6 804,67 tonnes en 2022, soit une baisse de 8,2%.

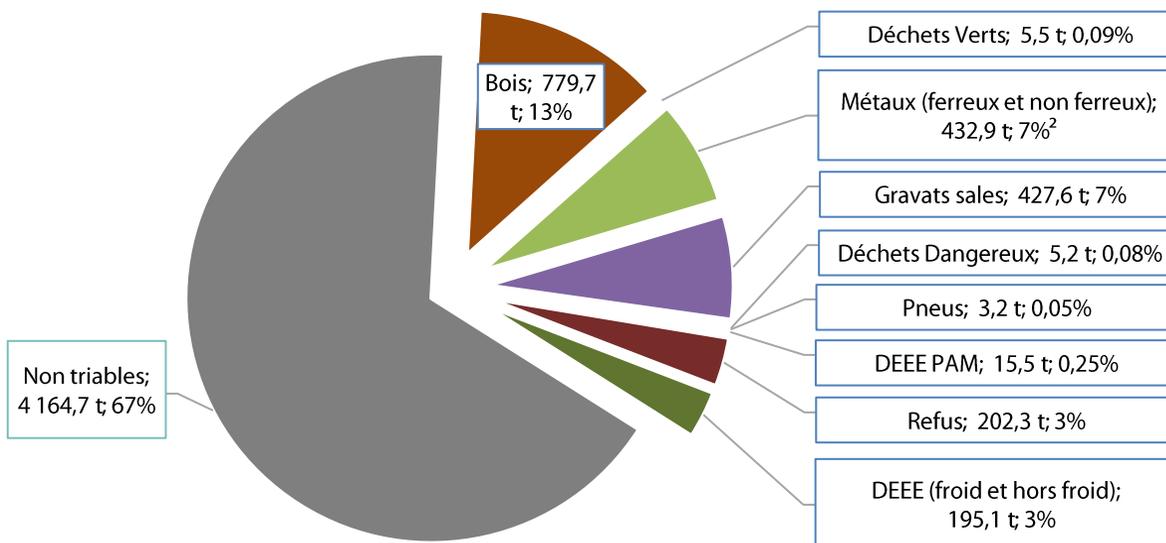


Collecte d'encombrants et dépôts sauvages

Collecte en camion grappin : 39 % du charroi => déchets difficilement triables du fait de la compaction

Collecte en camion plateau 61 % du charroi => déchets triables par matière car peu dégradés

Répartition par matière des collectes d'encombrants et dépôts sauvages



Sites de transit et tri

Tri par matière

ZOOM PROCÉDURE DE GESTION DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES



18 901

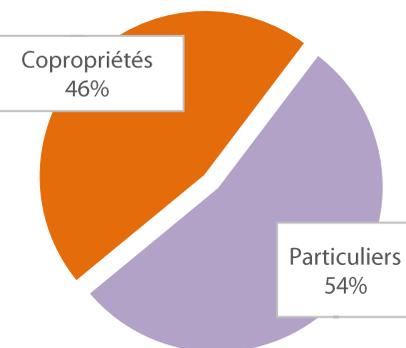
Demandes internet
en 2023

Soit – 4,8% entre
2022 et 2023

Ce dispositif est très largement adopté avec 10 275 formulaires de demandes de particuliers reçus en 2023. Les agents de la plateforme téléphonique orientent les personnes vers le formulaire mais malgré tout, ils prennent les demandes des personnes n'y ayant pas accès.

Les copropriétés sont également bien au fait du formulaire qui leur est dédié avec 8 626 demandes traitées par nos services.

Demandes de rendez-vous
encombrants par internet



Ces formulaires internet, outre le fait de réduire drastiquement le nombre d'appels téléphoniques et donc le temps d'attente, permettent de formuler des demandes de rendez-vous 24h/24h et 7j/7j. Ces demandes de rendez-vous sont généralement traitées dans les 24h ouvrées.

Dès l'enregistrement du rendez-vous par Envinet, dans l'application, un mail est adressé au demandeur, précisant la date d'intervention, les conditions de dépôt (la veille au soir à partir de 19h et le numéro d'identification du rendez-vous qui doit être affiché). Il rappelle à nouveau les déchets interdits ainsi que les volumes à présenter. De plus, la veille du rendez-vous, un SMS de rappel est également envoyé automatiquement.

L'application facilite aussi la gestion interne et le recensement des dépôts sauvages (DS) collectés, avec l'utilisation, par les équipes terrain de téléphones portables. Les opérateurs de collecte saisissent, directement du terrain, les événements rencontrés lors de la collecte de type signalement de dépôts sauvages, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant, etc..

Une cartographie des interventions et des dépôts sauvages permet l'exploitation des données ainsi enregistrées.

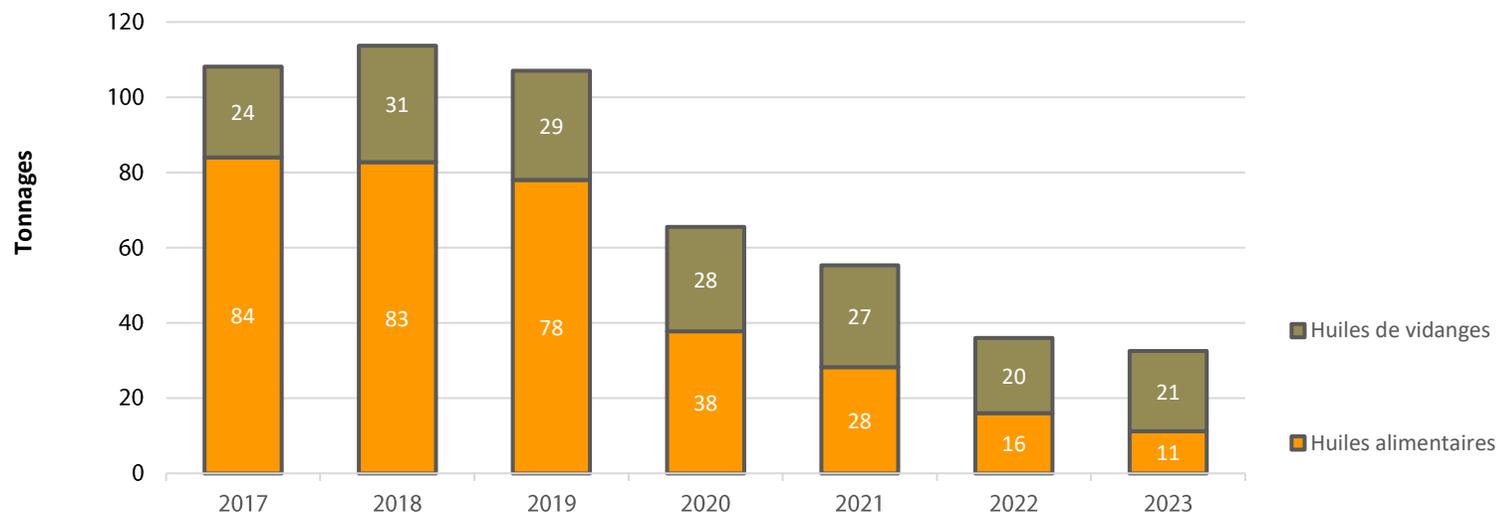
Enfin, les communes reçoivent chaque jour, par mail, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et d'éventuels commentaires d'interventions. Cela leur permet d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages.

COLLECTE DES HUILES

32

Tonnes d'huiles
en 2023*Soit -11,1%
entre
2022 et 2023*

RÉPARTITION DE LA COLLECTE DES HUILES

**Collecte des huiles de friture**

Une collecte en régie des huiles de friture était mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires, sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès de 500 établissements répartis sur les communes suivantes :

- Antibes –Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

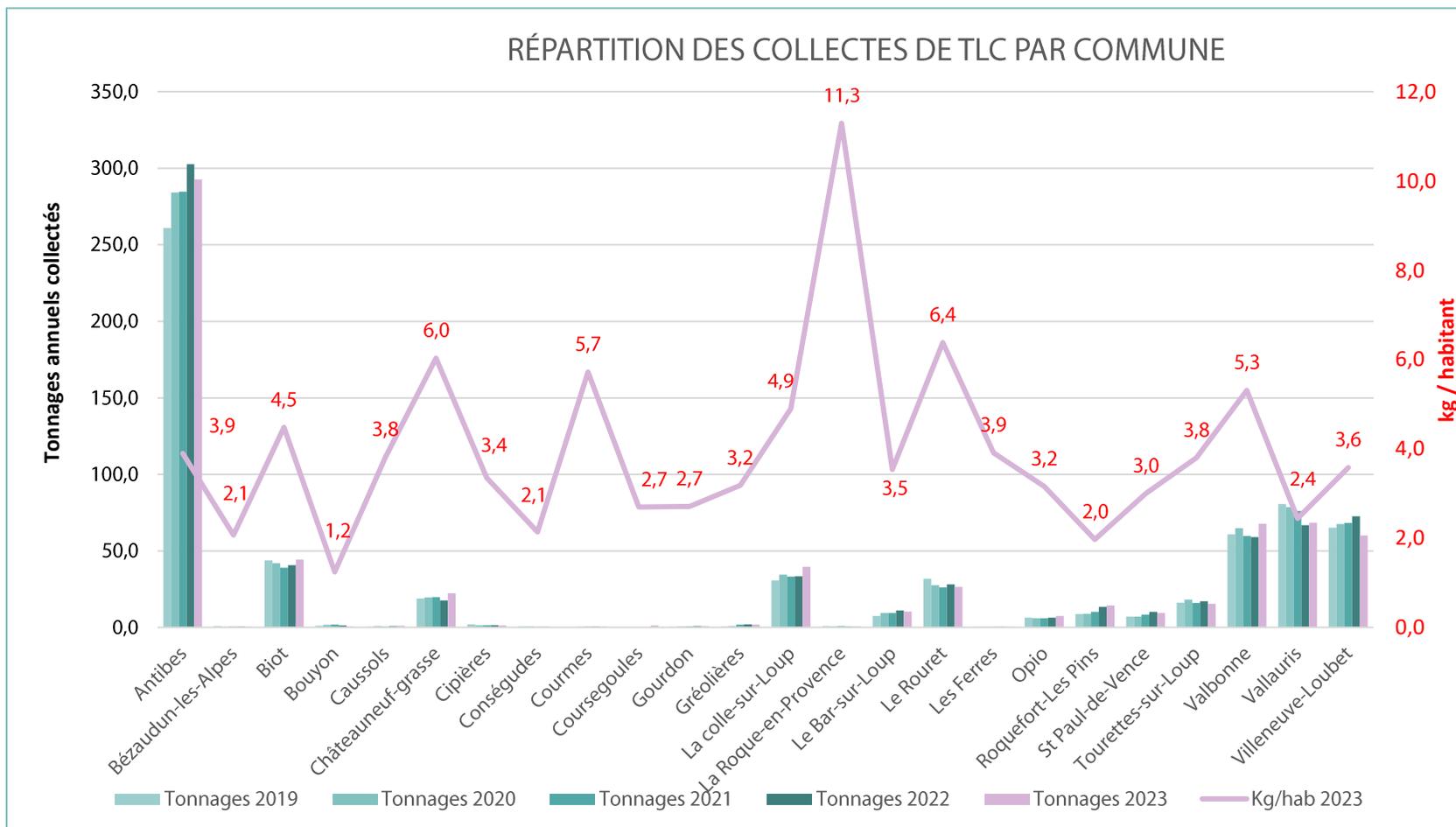
À la suite de la baisse régulière des quantités collectées du fait du recours par les professionnels à des entreprises spécialisées qui les rémunèrent, la CASA a cessé cette prestation le 6 mars 2023. Les bénéficiaires de cette collecte ont été invités à prendre l'attache des entreprises agréées afin d'avoir une continuité de service ou de se rendre à la déchèterie d'Antibes.

Collecte des huiles de vidange

Cette collecte s'effectue uniquement depuis les déchetteries en apport volontaire .

COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

689

Tonnes de TLC
en 2023**Pas
d'évolution
entre 2022 et
2023**

En 2023, 689 tonnes de textiles, linges, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage.

Les tonnages collectés ont été stables.

La CASA a débuté une campagne pluriannuelle de remplacement de 20% du parc de bornes chaque année avec un nouveau visuel créé. L'objectif est de remplacer l'intégralité du parc de bornes d'ici 5 ans.

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

7

déchetteries sur le territoire CASA

La CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui, depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM.

- Antibes Juan-les-Pins,
- Bezaudun-les-Alpes
- Cipières
- La Colle-sur-Loup

- Valbonne
- Vallauris - Golfe Juan
- Roquefort-les-Pins

Ces déchetteries font parties du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à tout ou partie de ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais, avec des conditions d'accès harmonisées. Les particuliers ont une gratuité de 1,5 tonnes par an, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets usuels : canapé, matelas, déchets vert, ferraille, verre, carton, tapis, moquette, bois, électroménager, textile et chaussures, papier, revues, journaux, meuble, pneu, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats légers, verre plat, emballage ménager.



Déchets dangereux ménages : néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits comburant.



Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **YÉGÉTAUX :** pai de sac plastique, pai de pot de fleurs, pai de cailloux, pai de bâches.
- ✓ **GRAVATS SALES :** déblais de chantier (matériaux inertes en majorité), sac de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES :** terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pai de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS :** ouvrir les sacs, pai de pneu et pai de déchets dangereux (DDM).

DÉCHETS REFUSÉS



déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution

produits **chimiques** d'usage industriel ou d'artisans

produits **chimiques** d'usage agricole, horticole, viticole et en pépinières

emballages d'exploitations agricoles

bouteilles de **gaz** issues des professionnels

extincteurs issus des professionnels

pneus issus des professionnels

déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)



☞ Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger. (Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smedO6.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accastillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte
Renseignements : contact@aper-pyro.fr



9

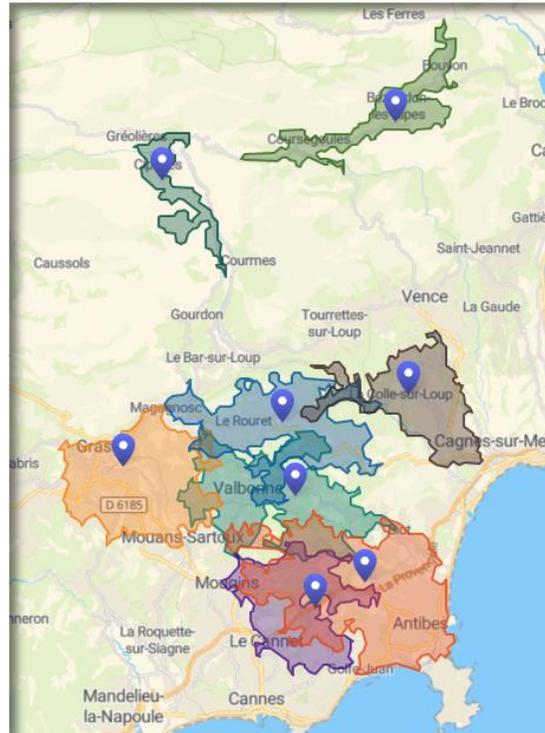
Les conditions d'accès propres à chaque déchetterie, coordonnées, jours et horaires d'ouverture sont sur le site internet d'Univalom <https://univalom.fr>



COLLECTE EN DÉCHETTERIES

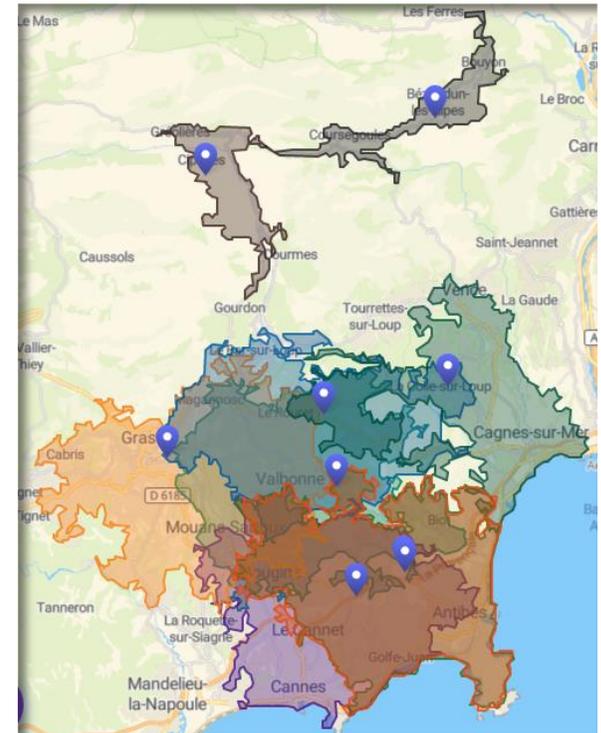
Desserte des déchetteries

10 minutes



95% de la population a accès à une déchetterie à moins de 10 minutes ou moins de 10 kms

10 km



L'accès aux déchetteries du réseau CAP AZUR (Roquestéron et Grasse) permet d'inclure les territoires de la Roque en Provence ainsi qu'une portion des territoires de Conségudes et Le Bar-sur-Loup (- de 10km)

Une convention avec la métropole Nice Côte d'Azur permet également aux Tourrettans d'accéder à la déchetterie de Vence sous conditions.

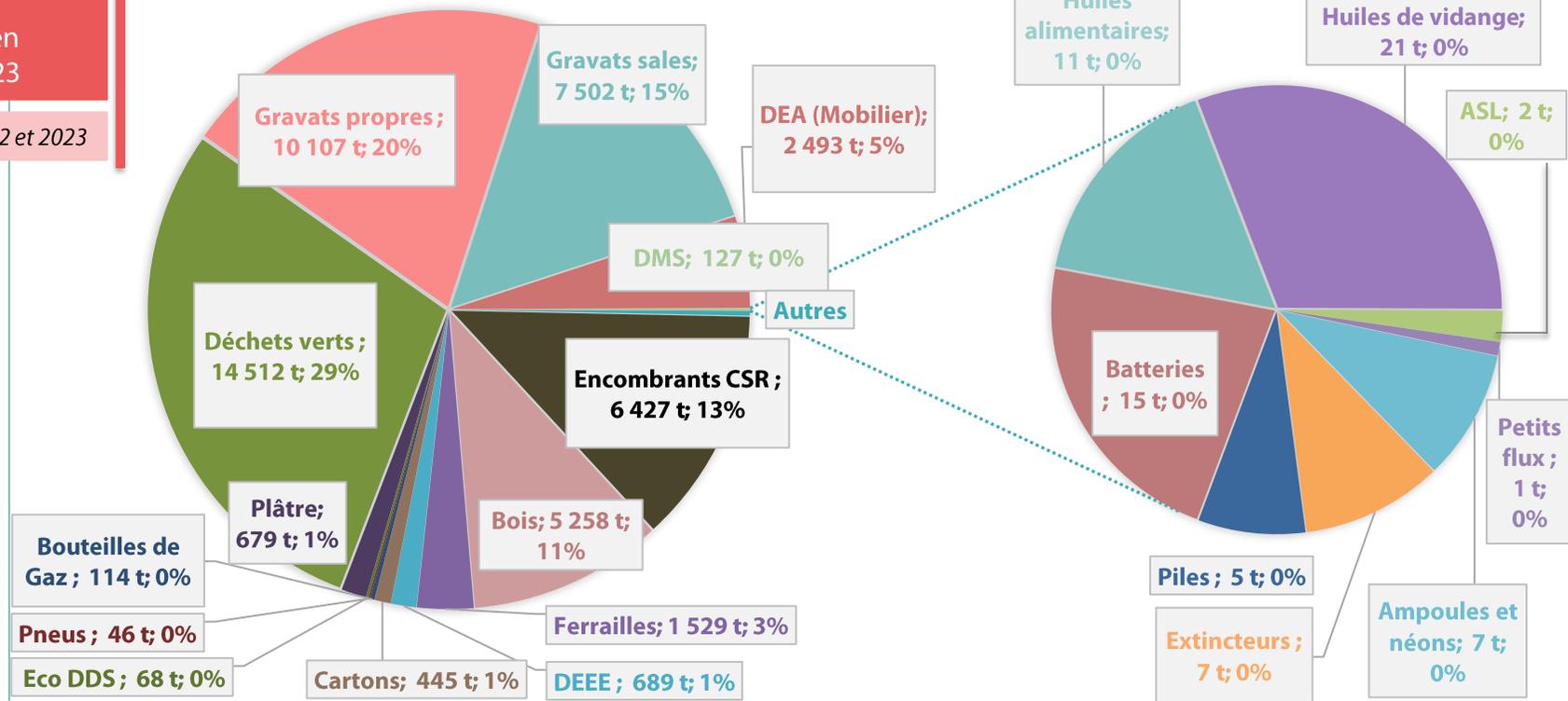
Les communes desservies partiellement (soit à + de 10 km ou + de 10 min) ou non desservies sont : Gourdon, Conségudes, Les Ferres, Caussols, Courmes, Le Bar-sur-Loup.

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

RÉPARTITION DES FLUX DES DÉCHETTERIES

50 067
Tonnes d'apport en
déchetterie en 2023

Soit **-11%** entre 2022 et 2023



* Déchets verts déchetteries = déchets verts déposés en déchetterie et issus des sites extérieurs (caissons mis à disposition) sur les communes de Bar sur Loup, Biot et Villeneuve-Loubet

Trois types de déchets représentent **87%** des apports en déchetterie :

- 1° Les **déchets verts et bois** qui représentent plus de **39%** des quantités collectées
- 2° Les **gravats** avec **35%** des tonnages
- 3° Les **encombrants CSR** à hauteur de **13%**

De nouvelles filières de recyclage des Articles Sport et Loisir (ASL) et de Petits flux (bouchons de liège et plastique, cartouches) ont été mises en place en 2023. La mise en place de nouvelles filières REP dans les déchetteries nécessitent de la place ce qui rend parfois difficile leur déploiement.

TRAITEMENT, VALORISATION DES DÉCHETS

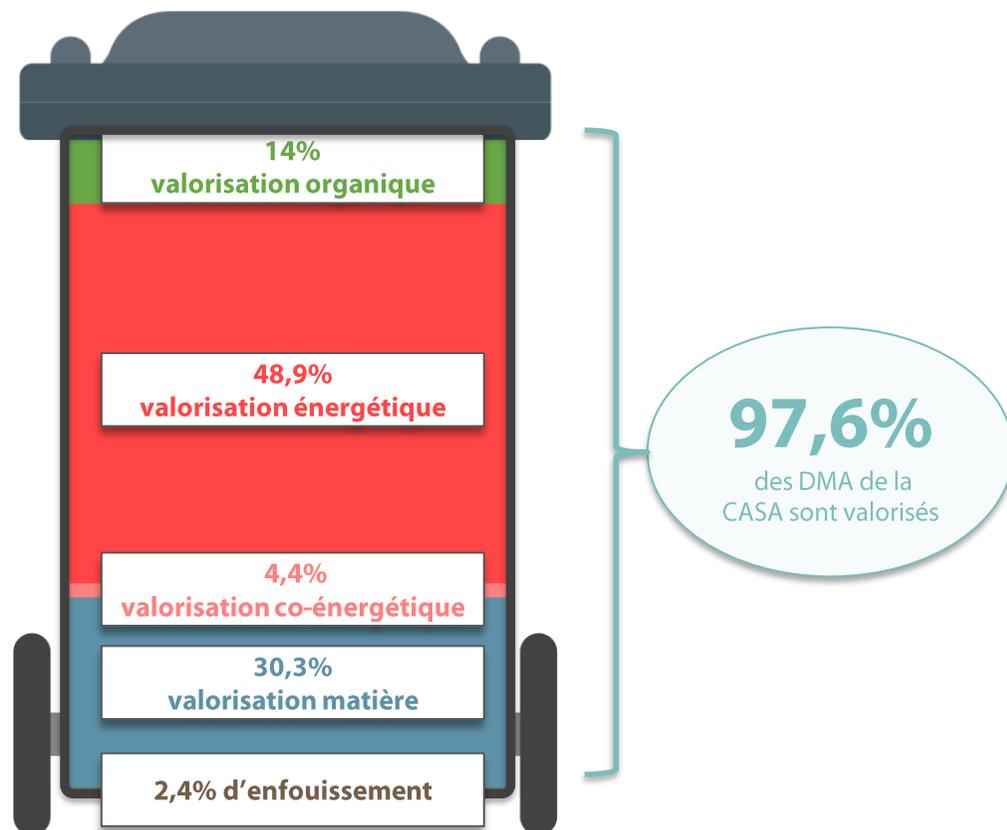
La réglementation fixe les objectifs de la **valorisation matière à 60%** en 2030 et 65% en 2035.

Actuellement elle représente **44,3 %** de la valorisation (valorisation organique + matière).

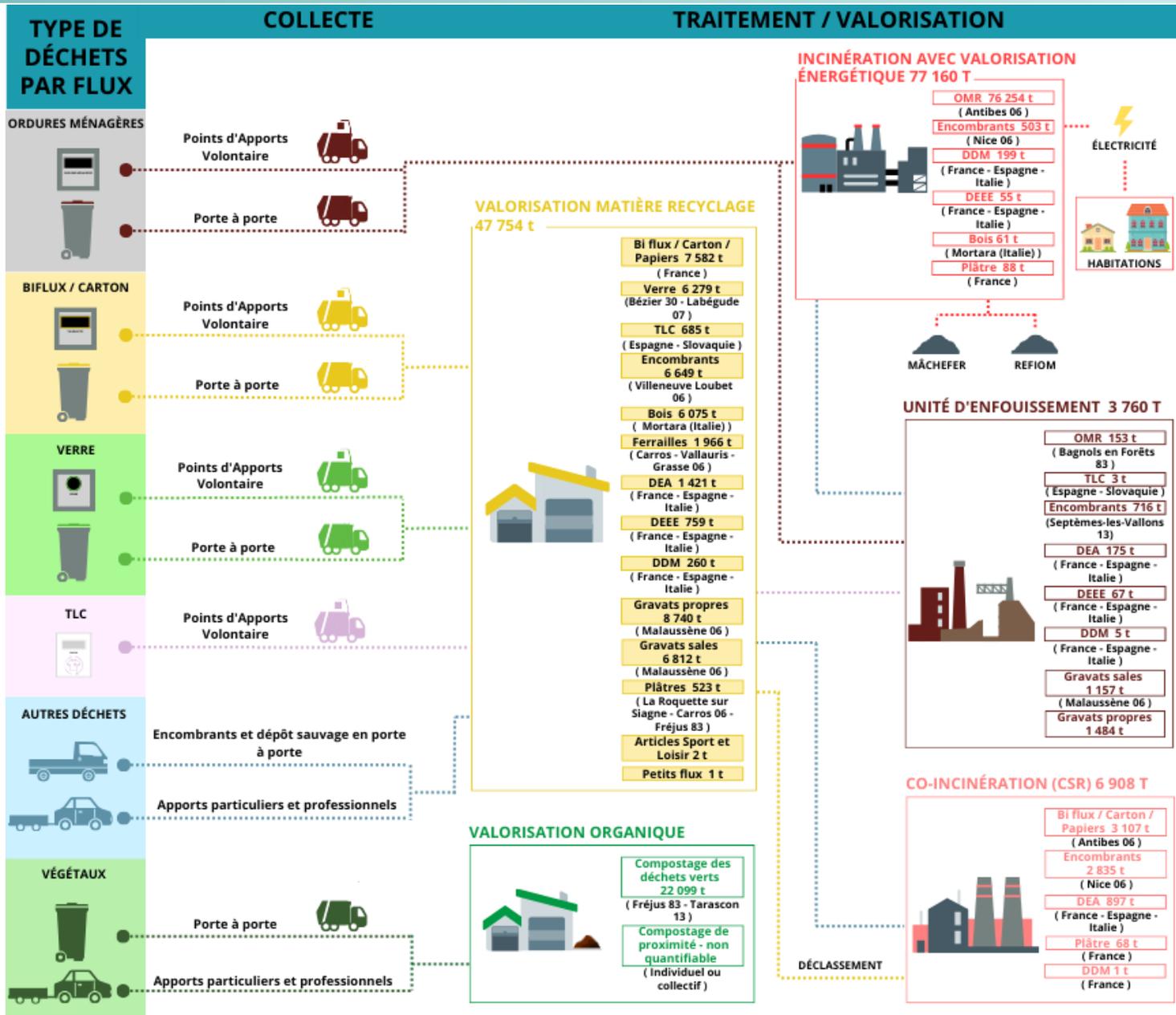
La généralisation du tri à la source des biodéchets, l'accentuation des actions de recyclage pour le verre, le carton, et les emballages devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour ce qui concerne le stockage, la loi fixe des objectifs à 10% maximum.

Cet objectif est largement atteint puisqu'il est de 2,4 % en 2023.



TRAITEMENT, VALORISATION DES DÉCHETS



4

Indicateurs financiers



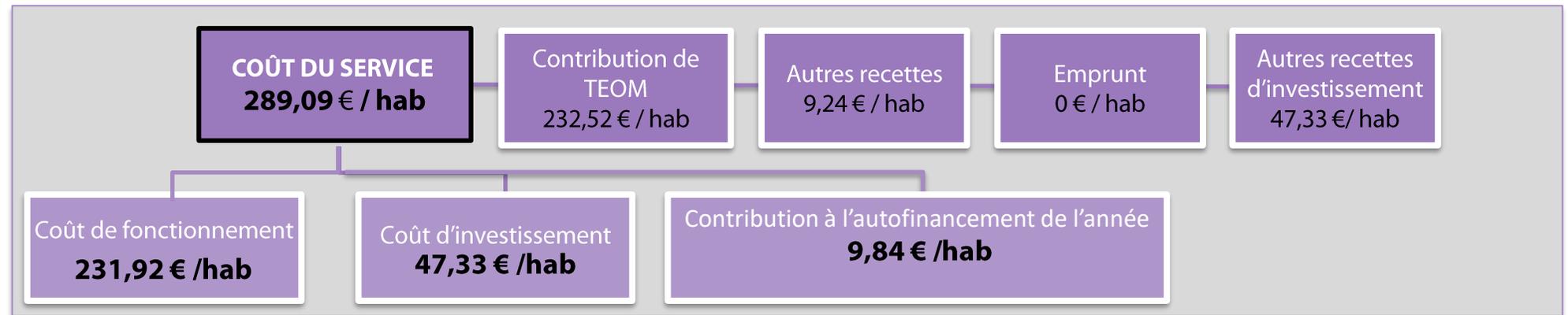
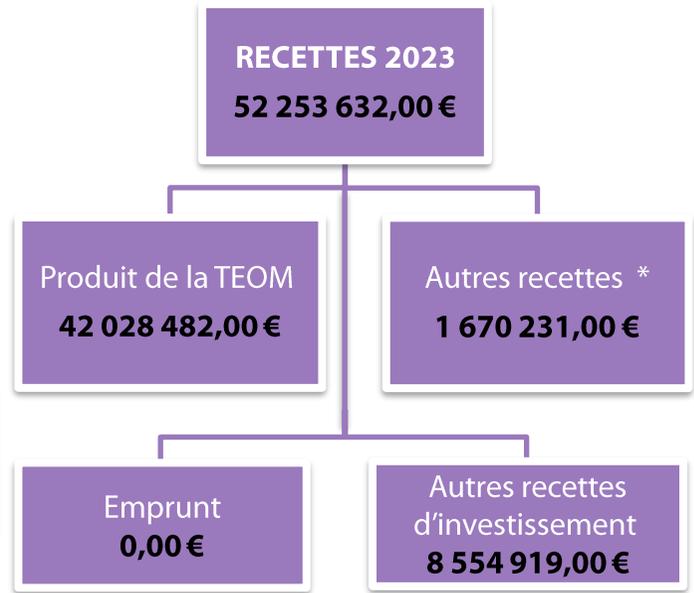
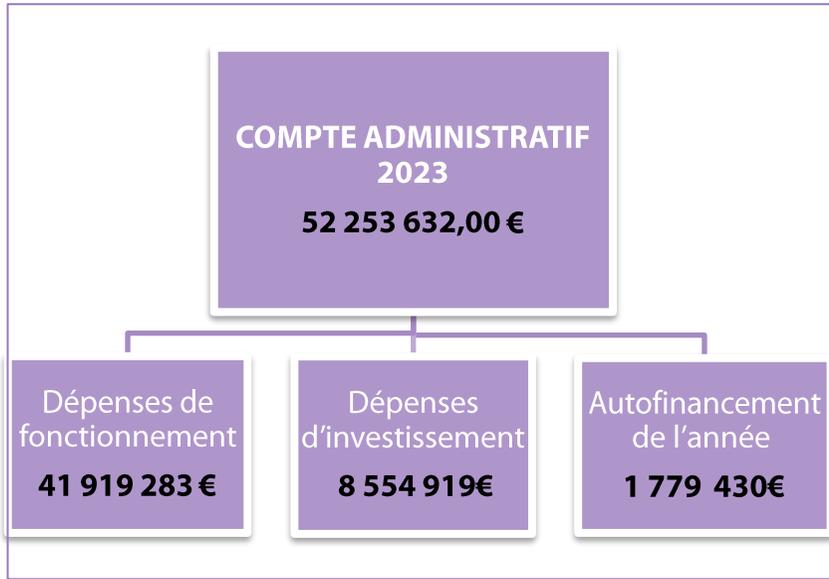


BUDGET

52 253 632,00 €

Coût du service en 2023

Soit + 4 608 893,64 €
par rapport à 2022



* Les autres recettes, soit 1 670 231,00 euros proviennent principalement des annulations de charges, des remboursements d'indemnités journalières, de cessions de véhicules, de la revente d'électricité au niveau du centre technique, les contributions des agents aux tickets restaurants...



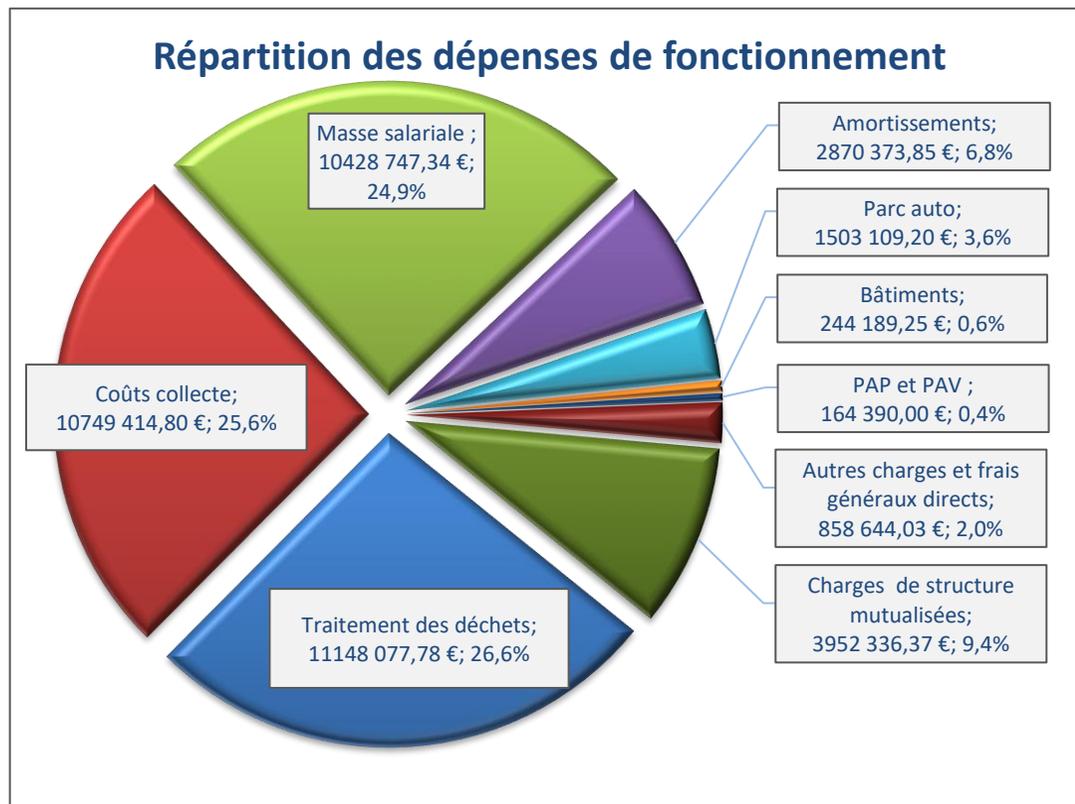
Compte administratif - Fonctionnement

En 2023, les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à **41 919 283,00 euros** dont 3 952 336,37 euros d'ABS (Allocation Budgétaire de Structures mutualisées) avec une **augmentation de 1,43 %** par rapport à 2022 soit + **589 891,15 €**.

Cette augmentation est liée pour partie à :

- l'augmentation importante du coût de la masse salariale (+ 7,55% soit 732 015,34 euros) ;
- L'augmentation des coûts de collecte liée à la reconduction des marchés de collecte au 1/01/2023 avec un périmètre élargi, la mise en œuvre de nouvelles prestations (collecte des végétaux et des cartons, prestations de collectes supplémentaires et/ ou sur des périodes plus longues) (+20.41% soit 1 822 134 .62 euros)
- L'augmentation de la gestion du parc auto liée au prix du carburant, des fluides, des pièces détachées et également du prix des prestations de maintenance (+5.37 % soit 76 550.21 euros)
- L'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 11 euros/tonne à 12 euros/tonne. Cette hausse a été partiellement compensée par la baisse des tonnages ;
- L'augmentation globale de tous les marchés de fournitures, d'entretien et maintenance des équipements de collecte

Répartition des dépenses de fonctionnement





Compte administratif - Investissement

- **Les recettes d'investissement** s'élèvent à **8 554 919 euros** dont :
 - dotations et participations reçues (FCTVA) : **433 977 €**
 - Recettes d'ordre (principalement l'amortissement des immobilisations) : **2 870 374 €**
 - Autofinancement (pour éviter le recours à l'emprunt en période de taux d'intérêt élevés) : **5 250 568 €**
- **Les dépenses d'investissement** réalisées au cours de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de **8 554 919 €** dont :
 - acquisitions d'immobilisations **7 721 001 euros**
 - capital des emprunts **833 918 euros**

Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures.



LA TEOM DE LA CASA

8,65%

Taux de TEOM 2023

-0,15 % d'évolution du taux par rapport à 2022

42 028 482€

De produit de TEOM en 2023

Le financement du service est assuré en grande partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

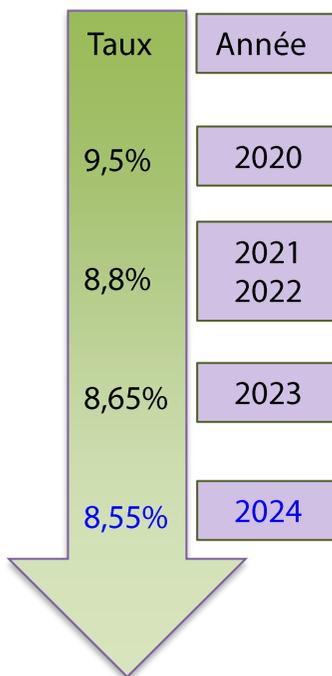
Cette TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette, également appelée base, multipliée par un taux.

L'assiette, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

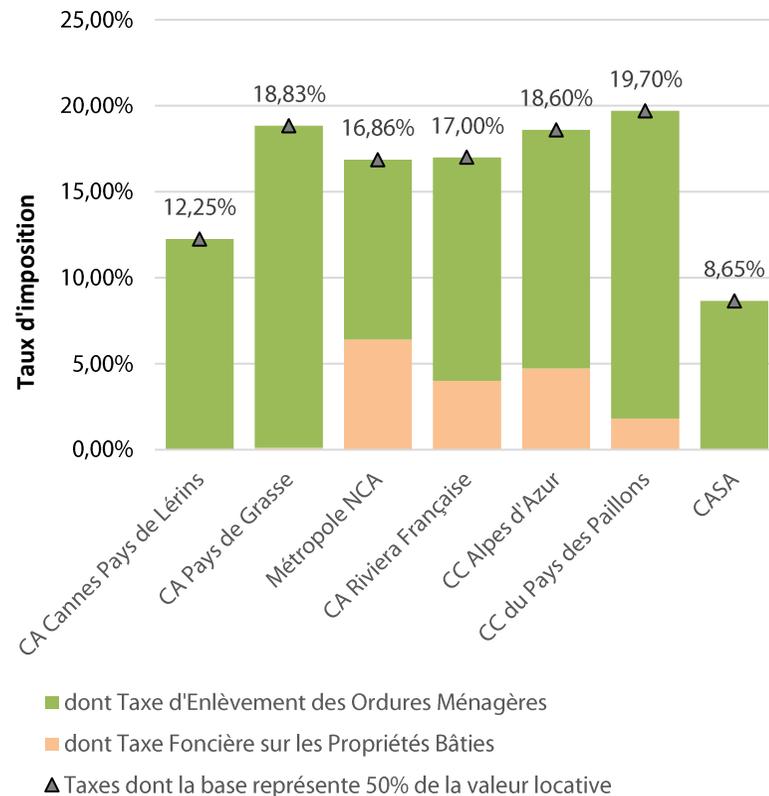
La TEOM due est sur l'avis d'imposition de taxe foncière.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets.

Evolutions du taux de la TEOM



COMPARATIF DES TAUX DE TAXES 2023



Le taux de taxe de la CASA a baissé en 2023 pour passer de 8,8% à 8,65 % soit - 0,15% par rapport à 2022. Il est à noter que la métropole NCA a augmenté son taux de 2% en 2023 et que les autres communautés d'Agglomération environnantes ne l'ont pas changé. La TEOM CASA reste une des plus basses. Une nouvelle baisse du taux de la TEOM, à 8,55 %, est prévue pour 2024.

Le gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque commune de France <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>.



FINANCEMENT DU SERVICE

Le 24 mai 2024 l'ADEME a communiqué des éléments relatifs à la TEOM et comparatifs entre collectivités **sur les données de 2022**.

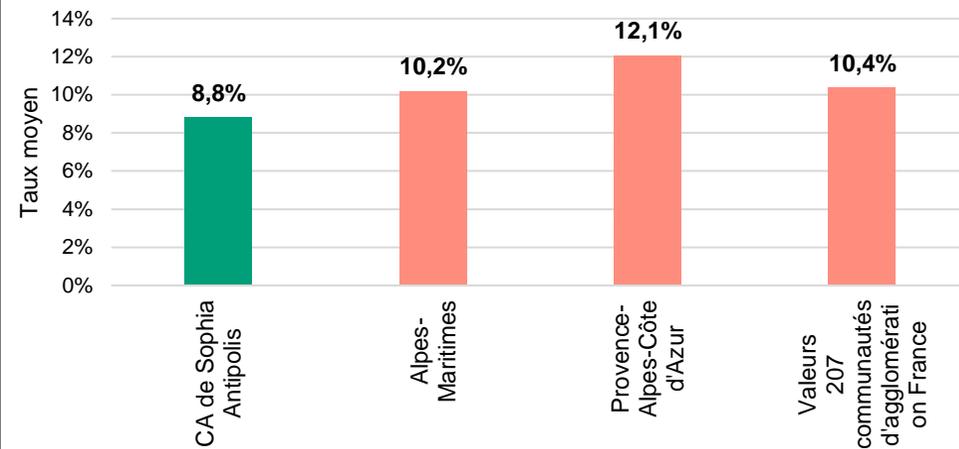
Le tableau ci-contre permet d'appréhender les différences de bases et de taux entre communes/adhérents, ainsi que leur contribution respective (%) par rapport au total perçu.

Produit de TEOM au sein des adhérents de la collectivité pour 2022			
Communes	€	% du total	€/hab.
Antibes	17 501 068	43,8%	233
Bézaudun-les-Alpes	16 291	0,0%	63
Biot	2 801 892	7,0%	284
Bouyon	40 820	0,1%	75
Caussols	29 005	0,1%	93
Châteauneuf-Grasse	674 790	1,7%	182
Cipières	35 839	0,1%	90
Conségudes	7 859	0,0%	84
Courmes	8 313	0,0%	76
Coursegoules	46 397	0,1%	88
Gourdon	48 685	0,1%	132
Gréolières	96 833	0,2%	167
La Colle-sur-Loup	1 334 753	3,3%	165
La Roque-en-Provence	6 444	0,0%	99
Le Bar-sur-Loup	355 309	0,9%	121
Le Rouret	610 763	1,5%	147
Les Ferres	7 155	0,0%	78
Opio	595 558	1,5%	249
Roquefort-les-Pins	1 298 965	3,3%	179
Saint-Paul-de-Vence	965 446	2,4%	303
Tourrettes-sur-Loup	852 284	2,1%	208
Valbonne	3 627 620	9,1%	284
Vallauris	5 321 633	13,3%	190
Villeneuve-Loubet	3 657 605	9,2%	218
CA de Sophia Antipolis	39 941 327	100,0%	220

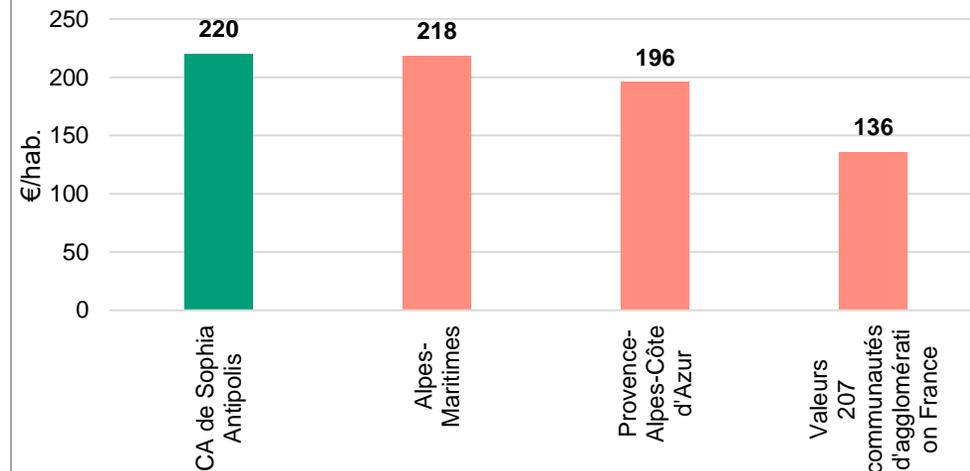
Le produit total (incluant ménages et professionnels) est ramené à la population (INSEE municipale 2020) pour permettre des comparaisons (attention à ne pas associer le ratio en €/hab. aux seuls ménages car il reflète aussi le poids du tissu économique).

Source ADEME Diagnostic TEOM 2022

Taux moyen de TEOM en 2022

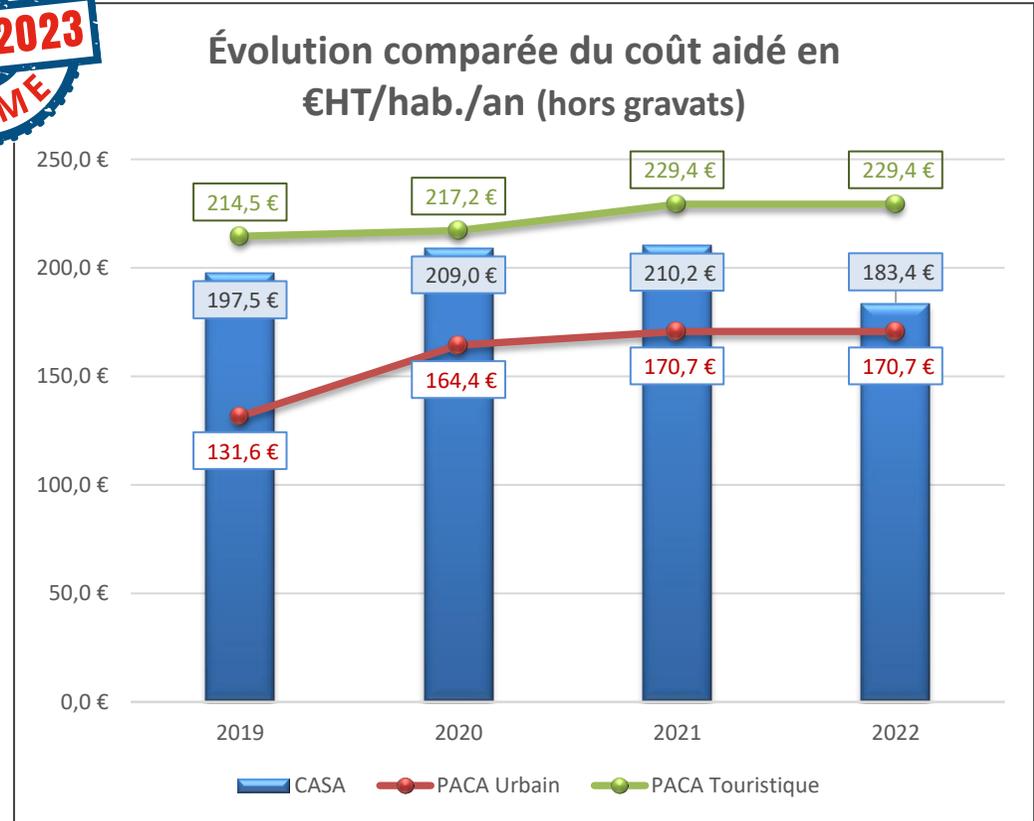
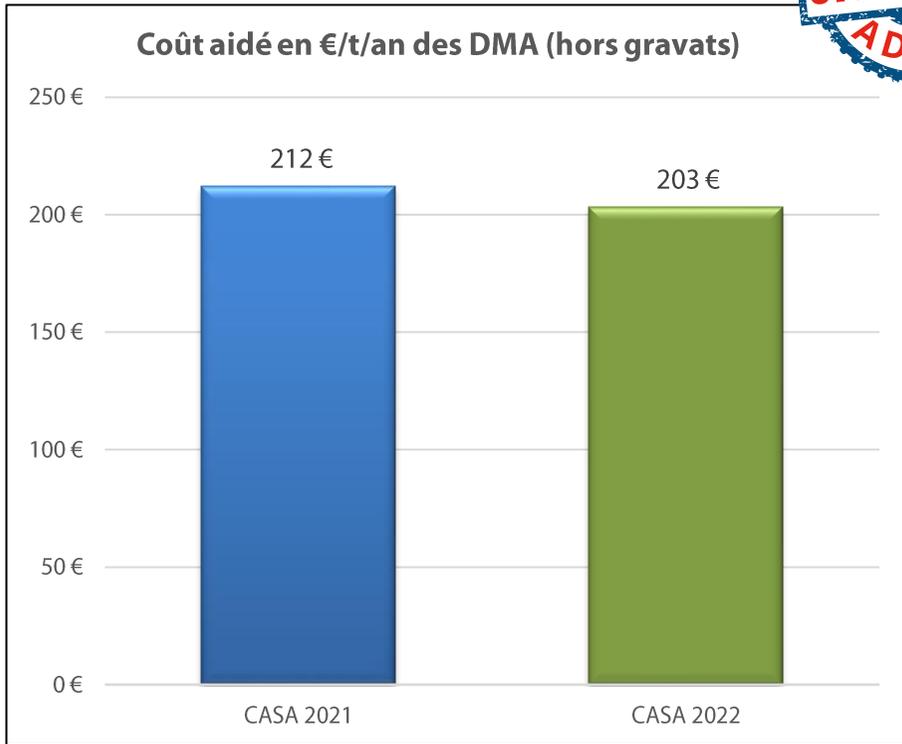


Produit de TEOM exprimé en €/hab en 2022





COÛTS AIDES DE LA CASA, EN 2022, ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS



Baisse des coûts aidés en 2022 de 9 € HT à la tonne. Cela qui correspond à une réduction des dépenses de 26,8€ HT par habitant et par an.

Le territoire de la CASA est classé en territoire urbain.

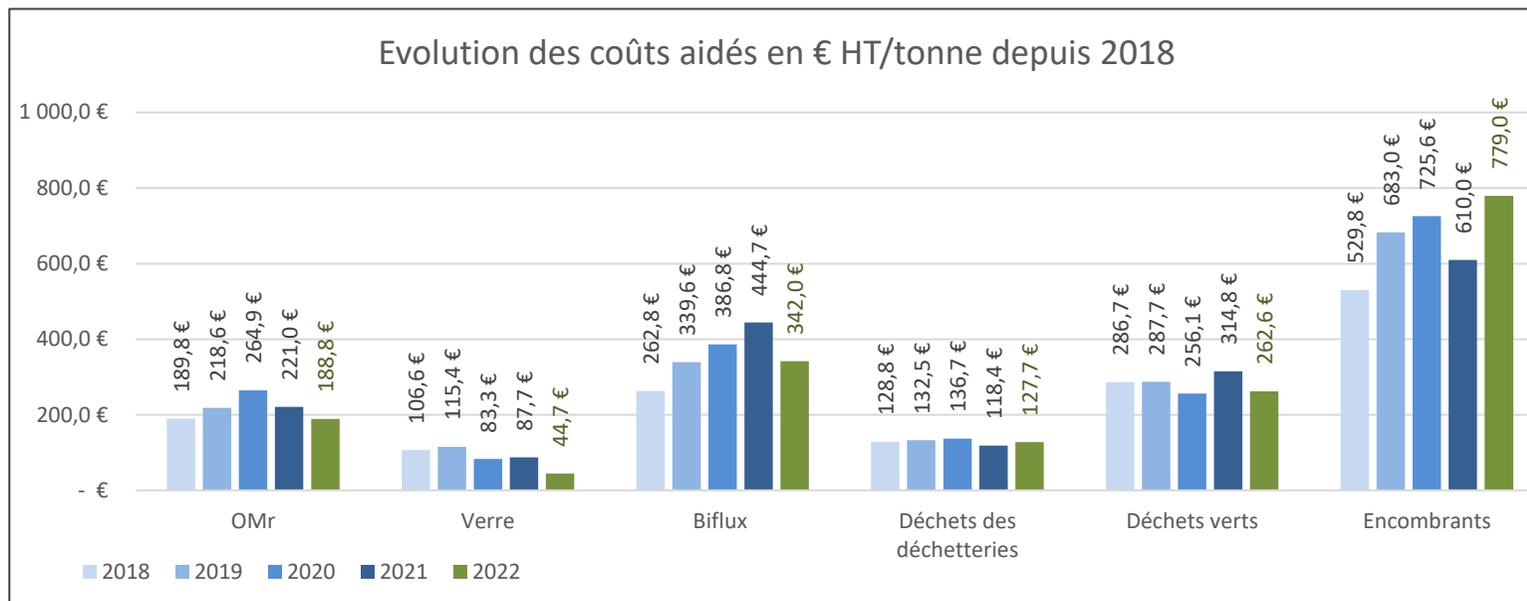
Les coûts de la CASA sont supérieurs aux coûts des collectivités urbaines de PACA mais inférieurs aux coûts des collectivités touristiques PACA.

EVOLUTION DES COÛTS AIDES PAR FLUX DEPUIS 2018 SUR LA CASA



Coûts aidés par tonne les plus importants

1. Encombrants
2. Bi-flux
3. Déchets verts
4. OMR
5. Déchets des déchetteries
6. Verre



➤ **Diminution des coûts aidés par tonne :**

- **Bi-flux** : la baisse des tonnages induit la baisse des coûts de tri. Cependant, malgré la hausse des ventes des matériaux (produits), ce flux reste le **2ème coût aidé/tonne le plus cher pour un tonnage qui représente 6% du gisement**
- **Déchets verts** : le **coût à la tonne reste supérieur au coût des OMr**
- **OMr** : diminution des tonnages incinérés et forte augmentation des ventes d'énergie (produites lors de l'incinération)
- **Verre** : augmentation des tonnages et des prix de reprise ce qui rend le coût aidé à la tonne le moins cher.

➤ **Augmentation des coûts aidés par tonne :**

- **Encombrants** (hausse des coûts de traitement et de la TGAP et baisse des tonnages) → **c'est le coût aidé/tonne le plus élevé**



5

Perspectives



PERSPECTIVES 2024

OBJECTIFS GENERAUX :

- Baisser le taux de TEOM de 0,10% au 1er janvier 2024 pour le porter à **8,55%** ;
- Adopter un nouveau règlement de collecte ;
- Adopter un PLPDMA pour la période 2024/ 2028 ;
- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers et maîtriser les coûts ;
- Améliorer la qualité du tri
- Réaliser une étude sur la mise en place de la redevance spéciale.

COLLECTE EN PORTE À PORTE :

- Optimiser les circuits de collecte et améliorer la qualité du tri ;
- Etendre la collecte des végétaux sur les communes d'Antibes, Valbonne, Vallauris et Biot ;
- Poursuivre la mise en place de la collecte des emballages/journaux magazines sur le parc de Sophia ;
- Pérenniser la collecte des cartons par une entreprise d'insertion dans le vieil Antibes ;

COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES :

- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dans le cadre de projets d'aménagements ;
- Déployer des colonnes aériennes (tous flux) sur l'arrière-pays afin d'éviter les doubles collectes (PAP et PAV) ;
- Améliorer le tri des emballages, du verre, des cartons et des textiles en améliorant le maillage des colonnes ;
- Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets des ménages à partir du 1er janvier 2024 en partenariat avec UNIVALOM (compostage individuel et collectif sur tout le territoire) ;
- Etendre la collecte des PAV par la régie .



6

Glossaire et références



GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leurs objectifs sont de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

GLOSSAIRE

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

BOM : Benne Ordures Ménagères

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS +Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Equipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants

RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), des services de l'état (ADEME), de la région (ORDEEC) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.